

Eau du Morbihan

Production
et
Transport

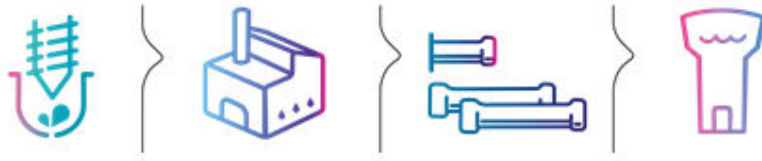
Exercice 2019

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

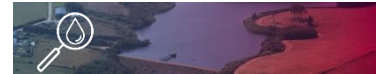


Tables des matières

1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2.	MODES DE GESTION DU SERVICE.....	6
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1).....	14
1.4.	EAUX BRUTES	15
1.4.1.	<i>Prélèvement sur les ressources en eau</i>	<i>15</i>
1.4.2.	<i>Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan.....</i>	<i>19</i>
1.5.	EAUX TRAITEES	21
1.5.1.	<i>Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2019.....</i>	<i>21</i>
1.5.2.	<i>Production</i>	<i>21</i>
1.5.3.	<i>Conventions d'échanges d'eau</i>	<i>28</i>
1.5.4.	<i>Achats d'eaux traitées</i>	<i>28</i>
1.5.5.	<i>Volumes vendus au cours de l'exercice.....</i>	<i>29</i>
1.5.6.	<i>Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation</i>	<i>31</i>
2	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	35
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION – TFEG	35
2.2.	RECETTES POUR LE BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION TRANSPORT	36
2.3.	DEPENSES POUR LE BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION TRANSPORT	38
2.3.1.	<i>Dans le cadre des affermages :.....</i>	<i>38</i>
2.3.2.	<i>Dans le cadre des marchés de services :.....</i>	<i>39</i>
2.3.3.	<i>Dans le cadre des achats d'eau extérieurs :.....</i>	<i>40</i>
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	41
3.1.	QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	41
3.2.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)	48
3.3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	50
3.3.1.	<i>Rendement du réseau de distribution (P104.3).....</i>	<i>50</i>
3.3.2.	<i>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</i>	<i>50</i>
3.3.3.	<i>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</i>	<i>51</i>
3.3.4.	<i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....</i>	<i>51</i>
3.4.	INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)	52
3.5.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	57
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	58
4.1.	MONTANTS FINANCIERS	58
4.2.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	59
4.3.	AMORTISSEMENTS.....	59
4.4.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ET PROJETS A L'ETUDE.....	60
5	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	61
6	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	62
	Annexes.....	64
	ANNEXE 1 : STRUCTURE BUDGETAIRE	
	ANNEXE 2 : LISTE DES MARCHES PRODUCTION TRANSPORT NOTIFIES EN 2019	
	ANNEXE 3 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	
	ANNEXE 4 : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB) - 2019	



Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Production et Transport d'eau potable concerne l'exercice 2019. Les éléments clés sont identifiés de la façon suivante dans le document :



En préambule ci-dessous, est présentée la situation en vigueur en 2020 en matière de gouvernance, dans la mesure où une modification statutaire a pris effet au 1^{er} janvier 2020. Cette brève présentation permet d'apprécier une situation actualisée.

La gouvernance du syndicat est organisée comme suit au 1^{er} janvier 2020 :

- 1 Président, et 4 Vice-présidents à compétence fonctionnelle (Finances-Affaires générales, Production-transport, Distribution, Relation avec les usagers),
- 11 Vice-présidents à compétence territoriale,
- 24 membres dont 2 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 10 communautés de communes ou d'agglomération et 12 communes, organisés sur le territoire en 12 collèges électoraux.

Périmètre de Eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2020



1 Caractérisation technique du service



captage
forage



unité
de
production



feeders



réservoir
de
tête

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau :

Communal

Intercommunal

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28/10/2020

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Nom de la collectivité : Eau du Morbihan

Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : **Production et Transport** de l'eau potable au 1^{er} janvier 2012, ainsi que la compétence à la carte : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.

Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétence à la carte faisant l'objet d'un autre Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Composition et organisation (au 31 décembre 2019) : Eau du Morbihan est composé de 75 membres dont 8 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 5 communautés de communes et 62 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur 221 communes.

Au 1^{er} janvier 2019, trois communes nouvelles ont été créées : Ploërmel, Pluméliau-Bieuzy, Forges de Lanouée. De l'Oust à Brocéliande Communauté a également pris la compétence eau potable à cette date.

Par ailleurs, depuis 2014 et jusqu'au 31 décembre 2019, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées à Eau du Morbihan, chargées de désigner leurs représentants au comité syndical (96 délégués).

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation de Eau du Morbihan. Le périmètre de Eau du Morbihan au titre des compétences obligatoires Production et Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues).

Périmètre de Eau du Morbihan au 31 décembre 2019



Existence d'une CCSPL Oui

Non

1.2. Modes de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie
 - régie intéressée
 - gérance
 - marché de prestation de services
 - concession de service public : affermage
 - concession de service public : délégation de service à paiement public



Bilan des modes de gestion concernant les compétences Production et Transport:

Nombre d'affermages	13
Nombre de marchés de services	13
Nombre de régies avec ou sans assistance technique	3



La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du mode de gestion
- Nom de l'exploitant
- Date de début de contrat
- Durée
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2019, date de visa et objet

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collèges territoriaux (CT).



Vie des contrats sur le territoire de Eau du Morbihan concernant la Production et le Transport – 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/19 n°	date visa	objet
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	3	3	05/09/2019	Intégrer les économies concernant les travaux (Production) de l'UP de Tourlaouen, de l'UP de Barrégant, des nouvelles installations mises en service (Distribution), suppression de Coët Panner et de Kernot Vihan. Ajouter en conséquence les tarifs de base du délégataire + Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Ellé-Inam / Gourin Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	5	31/12/2019	1			
CT Ellé-Inam / Guisriff	affermage	SUEZ	01/01/2007	13	31/12/2019	4	4	14/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Ellé-Inam / Langonnet	régie								
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Régie avec assistance technique	SAUR	10/12/2018	1	31/12/2019				
CT Scorff amont / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	3	3	14/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Ploërmel / Monterrein	Régie avec assistance technique	SAUR	01/01/2017	2+1	31/12/2019				
C: Ploërmel Communauté pour partie	prestation de services	SAUR	01/01/2019	4	31/12/2022				

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/19 n°	date visa	objet
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	3	3	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6	6	24/09/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices et intégration des consignes et de surveillance inhérents au barrage du Lac au Duc
CT Oust Moyen / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3			
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	prestation de services	SAUR	01/08/2015	6 ans et 5 mois	31/12/2021				
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6	6	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II Production	prestation de services	SAUR	01/01/2015	7	31/12/2021				
B: Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	prestation de services	SAUR	01/01/2019	4	31/12/2022				
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	prestation de services	SAUR	01/07/2016	5 ans 7 mois	31/12/2021	2	2	30/01/2019	Intégrer la canalisation reliant le réservoir de Quiban au comptage Boccolo situé sur le territoire du SIAEP Elven

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/19 n°	date visa	objet
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Aff / Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4	4	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	4	4	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	6			
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Questembert / SIAEP Questembert	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2			
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	3			
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	3	12/07/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	affermage	STGS	01/01/2008	14	31/12/2021	5	4	12/07/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
							5	23/10/2019	Intégrer les évolutions concernant les travaux de modernisation et d'augmentation de capacité de traitement de l'UPO de Kergoudeler. Ajuster en conséquence les tarifs de base du délégataire

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/19 n°	date visa	objet
CT Auray-Belle Ile / AQTA	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	9	7	12/07/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices
							8	09/01/2020	Réviser une partie du service Distribution
							9	31/07/2020	Intégrer les évolutions concernant les travaux du barrage de Tréauray, les UP de Houat et Hoëdic. Initier les démarches concernant la destination des boues de la future UP de Tréauray II. Ajuster en conséquence les tarifs de base du délégataire.
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6	6	20/05/2019	Fusion des budgets Production et Transport-négoce + raccordements des indices + nouveau règlement de service
Interconnexions	prestation de services	SAUR	01/01/2017	5	31/12/2021	1			

A signaler : Trois procédures étaient en cours en 2019, compte-tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2019.

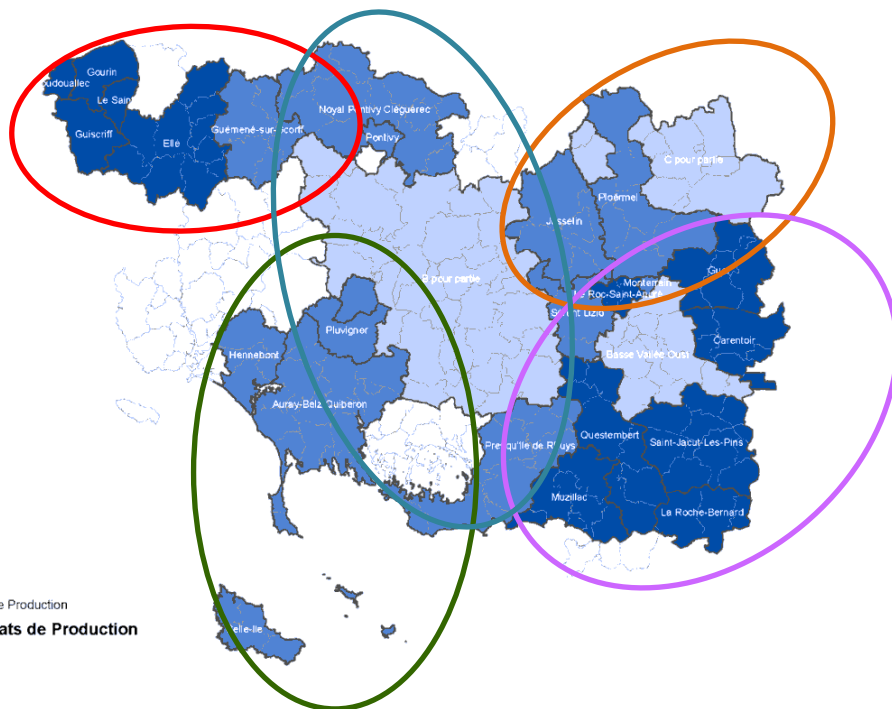
Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
A : Exploitation du service public de production d'eau potable Périmètre de Roi Morvan Communauté pour partie	prestation de services	SAUR	01/01/2020	5	31/12/2024	Production
D : Exploitation du service public de production d'eau potable Périmètre: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie, Arc Sud Bretagne pour partie, Questembert Communauté pour partie et Redon Agglomération pour partie	prestation de services	VEOLIA	01/01/2020	4	31/12/2023	Production
Monterrein-Ploërmel	assistance technique	SAUR	01/01/2020	2	31/12/2021	Production

Le 30 juin 2017, le comité syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial en terme d'exploitation reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique. La carte ci-dessous définit les 5 zones proposées pour la partie Production.

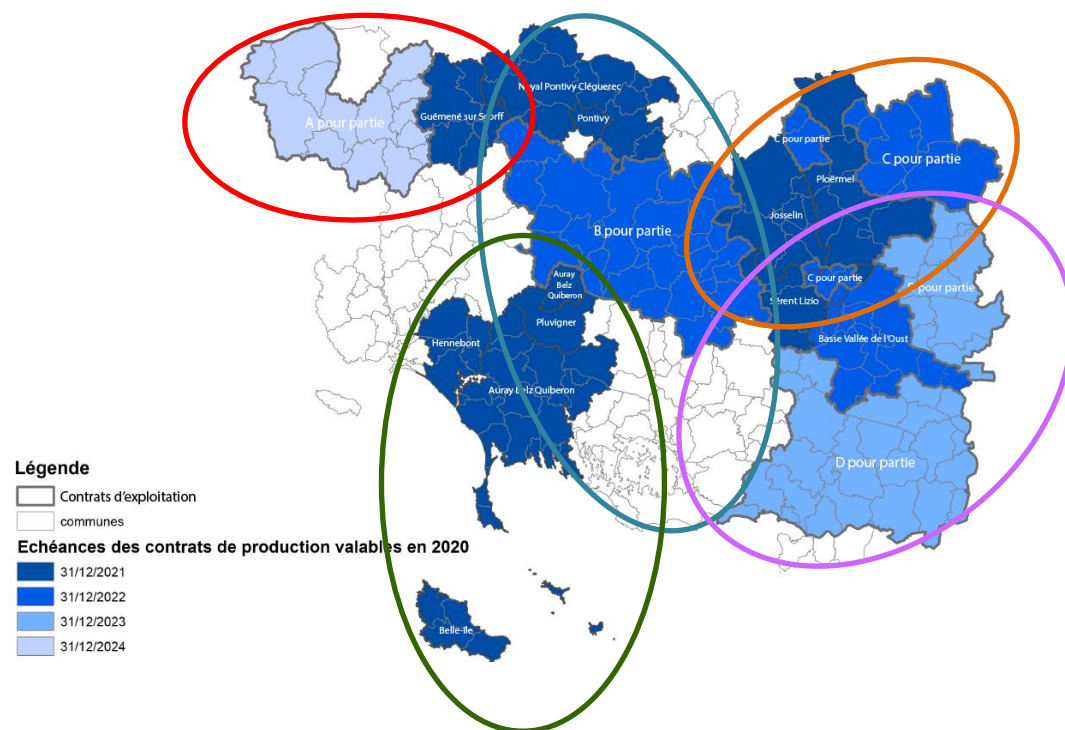


Ce redécoupage territorial sera progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur. Les deux cartes ci-après illustrent la mise en œuvre du redécoupage aux dates suivantes : état au 31/12/2019 et état au 31/12/2020.

Echéance des contrats sur le périmètre Production (état au 31/12/2019)



Echéance des contrats sur le périmètre Production (état au 31/12/2020)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes :

Gestion du service	Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	Des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques
Connaissance patrimoniale	Structuration d'un système d'information géographique, mise en place d'une base de données des opérations de maintenance, tenue à jour des plans et de l'inventaire
Transparence/communication	Transmission des données et de conseils Echange permanent
Prestations particulières	Maintenance des ascenseurs de réservoirs, surveillance des ouvrages de retenue d'eau, traitement des boues

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	--

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

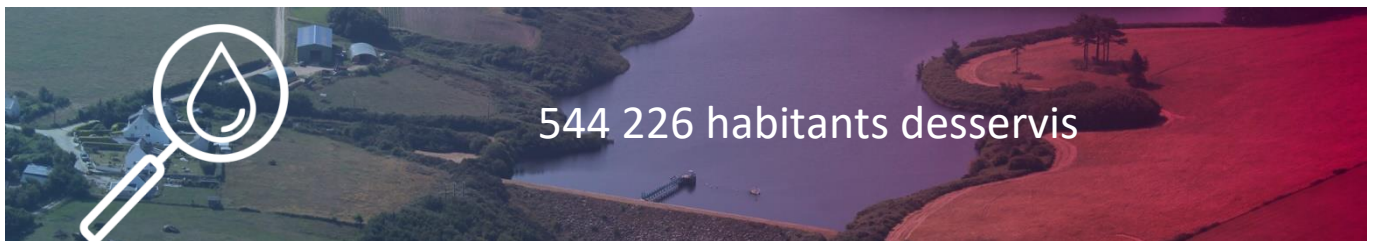
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Bien que le service public d'eau potable Production – Transport ne soit pas directement concerné par l'indicateur descriptif : estimation de la population desservie, le tableau ci-après indique les chiffres sur les deux niveaux de périmètre de Eau du Morbihan à titre d'information.

Périmètre Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2019	Population DGF 2019
Au titre des compétences Production et Transport	477 045	544 226
Au titre de la compétence Distribution	197 840	221 218

(Sources : population INSEE mise à jour en décembre 2019 + population DGF 2019 pour la part des résidences secondaires)



1.4. Eaux brutes



1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **29 192 904 m³** pour l'exercice 2019.

	Exercice 2018	Exercice 2019
Volume prélevé sur le périmètre entier (en m³) :	29 767 297	29 192 904
dont une part en eaux souterraines (en m ³) :	6 716 186	6 936 943
dont une part en eaux superficielles (en m ³) :	23 051 111	22 255 961
Soit un pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé :	23%	24%

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque point de prélèvement :

- Périmètre et commune d'implantation
- Nom de l'ouvrage
- Volumes prélevés en 2018 et 2019
- Nature de la ressource (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)

Commentaires :

Le volume prélevé en 2019 est légèrement inférieur à celui prélevé en 2018 (-1.9%).

La répartition eaux souterraines/eaux de surface a légèrement évolué entre 2018 et 2019, en faveur des eaux souterraines.





Prélèvements 2018 et 2019 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Prélèvement (m³) 2018	Prélèvement (m³) 2019	Nature de la ressource
CT Ellé-Inam / Ellé	Prélèvement de Kervrehen	PRIZIAC	147 610	140 492	ESO
	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	PLOURAY	129 963	128 113	ESO
	Prélèvement de Barrégant-Ellé	LE FAOUET	256 079	343 979	ESU
	Prélèvement de Lindorum	LE FAOUET	83 856	58 732	ESO
	Prélèvement de la station de Penneven	LANVENEGEN	23 191	25 305	ESO
CT Ellé-Inam / Gourin	Prélèvement de Conveau	GOURIN	102 953	88 059	ESO
	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	GOURIN	878 242	515 872	ESU
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Prélèvement de la Station de Cadigué	GUISCRIF	99 232	121 072	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7, P1 et P2)	LANGONNET	143 376	138 817	ESO
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	ROUDOUALLEC	67 477	51 202	ESO
CT Scorff amont / Guémené	Prélèvement de Plaisance-Scorff	LOCMALO	271 760	13 126	ESU
	Prélèvement de Kerven	LIGNOL	9 783	185 880	ESO
	Prélèvement de Coetven (puits et forage)	PLOERDUT	3 573	90 640	ESO
CT Ploermel / Monterrein	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	MONTERREIN-PLOERMEL	14 916	15 489	ESO
C : Ploërmel Communauté pour partie	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	PAIMPONT (I. ET V.)	408 066	387 067	ESO
	Prélèvement du forage du Ninian – Casteldeuc	MOHON	69 427	64 713	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	Prélèvement de Prassay	VAL D'OUST (LE ROC SAINT-ANDRE)	120 544	135 412	ESO
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Ploermel	Prélèvement du Lac au Duc	PLOERMEL	1 941 586	2 037 583	ESU
	Prélèvement La Herbinaye	GUILLAC	702 290	639 332	ESU

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Prélèvement (m³) 2018	Prélèvement (m³) 2019	Nature de la ressource
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy- Pontivy	Prélèvement de St Patern - Guily - Pont er Griol	LE SOURN/MALGUENAC	318 345	336 160	ESO
	Prélèvement de Poulglass	CLEGUEREC/MALGUENAC	156 375	146 094	ESO
	Prélèvement du Déversoir - Blavet	PONTIVY	2 632 575	2 673 884	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy- NPC	Prélèvement de Toul Brohet - Keranna	SEGLIEN	87 472	77 097	ESO
	Prélèvement de Mangoer I - Blavet	CLEGUEREC	1 776 610	1 451 221	ESU
	Prélèvement du Sence	MALGUENAC	103 148	98 860	ESO
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Prélèvement Mangoër II – Blavet	CLEGUEREC	2 229 407	1 946 461	ESU
B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	Prélèvement du Guern - Blavet	BAUD	1 626 297	1 534 542	ESU
	Prélèvement de Rimaison - Blavet	PLUMELIAU	485 107	438 079	ESU
	Prélèvement de Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	248 662	228 557	ESO
	Prélèvement d'eau Kerdaniel	SAINT-JEAN-BREVELAY	35 859	32 104	ESO
	Prélèvement Pertui Rouge	RADENAC	138 406	145 097	ESO
	Prélèvement de Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	204 006	234 598	ESO
	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	GRAND-CHAMP	385 563	419 769	ESO
	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	SAINT-AVE	374 523	400 960	ESO
	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	SAINT-AVE	263 127	297 717	ESO
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Prélèvement de Cran	TREFFLEAN	415 415	377 680	ESO
	Prélèvement de la retenue de Trégat	THEIX	1 671 891	1 657 965	ESU
CT Aff / Guer	Prélèvement du Bézier - Houssa	MONTENEUF	113 361	122 431	ESO
	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	BEIGNON	551 877	528 114	ESO

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Prélèvement (m³) 2018	Prélèvement (m³) 2019	Nature de la ressource
CT Aff / SIAEP Carentoir	Prélèvement de Siloret	CARENTOIR	195 151	185 707	ESO
	Prélèvement de Fondemay	CARENTOIR	274 949	221 908	ESO
CT Oust aval / Sérent- Lizio	Prélèvement de Bréman-Brancelin	SERENT	221 196	207 845	ESO
	Prélèvement de Blogo-Pouho	QUILY	8 471	8 548	ESO
CT Oust aval / BVO	Prélèvement de Bellée (Oust et La Claie)	SAINT-CONGARD	1 613 874	1 694 142	ESU
	Prélèvement de Blouzereuil	MISSIRIAC	58 650	108 045	ESO
CT Muzillac / Muzillac	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	MUZILLAC	774 165	926 906	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	Prélèvement du Logo - Pilaire	QUESTEMBERT	137 346	157 225	ESO
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	Prélèvement Les Moulins	RIEUX	83 792	81 874	ESO
	Prélèvement Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	248 421	238 889	ESO
	Prélèvement de Carrouis	BEGANNE	78 725	63 292	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Prélèvement Pont mouton	PLOUHINEC	159 619	143 800	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	PLUVIGNER	392 868	407 356	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Prélèvement de Hoëdic forages	HOËDIC	14 511	13 325	ESO
	Prélèvement de Houat (puits et forages)	HOUAT	22 381	22 898	ESO
	Prélèvement de la retenue de Tréauray	PLUNERET	5 677 031	5 891 986	ESU
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Prélèvement de Bordilla (retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locquetas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety)	LE PALAIS / SAUZON / LOCMARIA	514 197	490 883	ESU

1.4.2. Barrages sous la responsabilité de Eau du Morbihan

Eau du Morbihan assure les obligations relevant de la sécurité des barrages au titre des articles R214-112 et suivants du code de l'environnement, transférés en pleine propriété ou mis à disposition.

La gestion des sites (application des consignes de gestion, relevé des appareils d'auscultation, registre d'exploitation, entretien courant, débroussaillage...) est souvent confiée aux exploitants respectifs des services d'eau (SAUR et VEOLIA) dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

Le suivi de chaque barrage fait l'objet de marché spécifique ; les bureaux d'études agréés présents sont : ISL, ARTELIA et SAFEGE.

Le tableau détaillé ci-après indique les mentions suivantes pour chaque barrage :

- Nom du barrage
- Capacité totale
- Commune d'implantation
- Collectivité d'origine (ainsi que le partage éventuel)
- Arrêté de classement et classe (de A à D*).

*Les barrages sont classés de A à D selon la hauteur du barrage et le volume de la retenue.

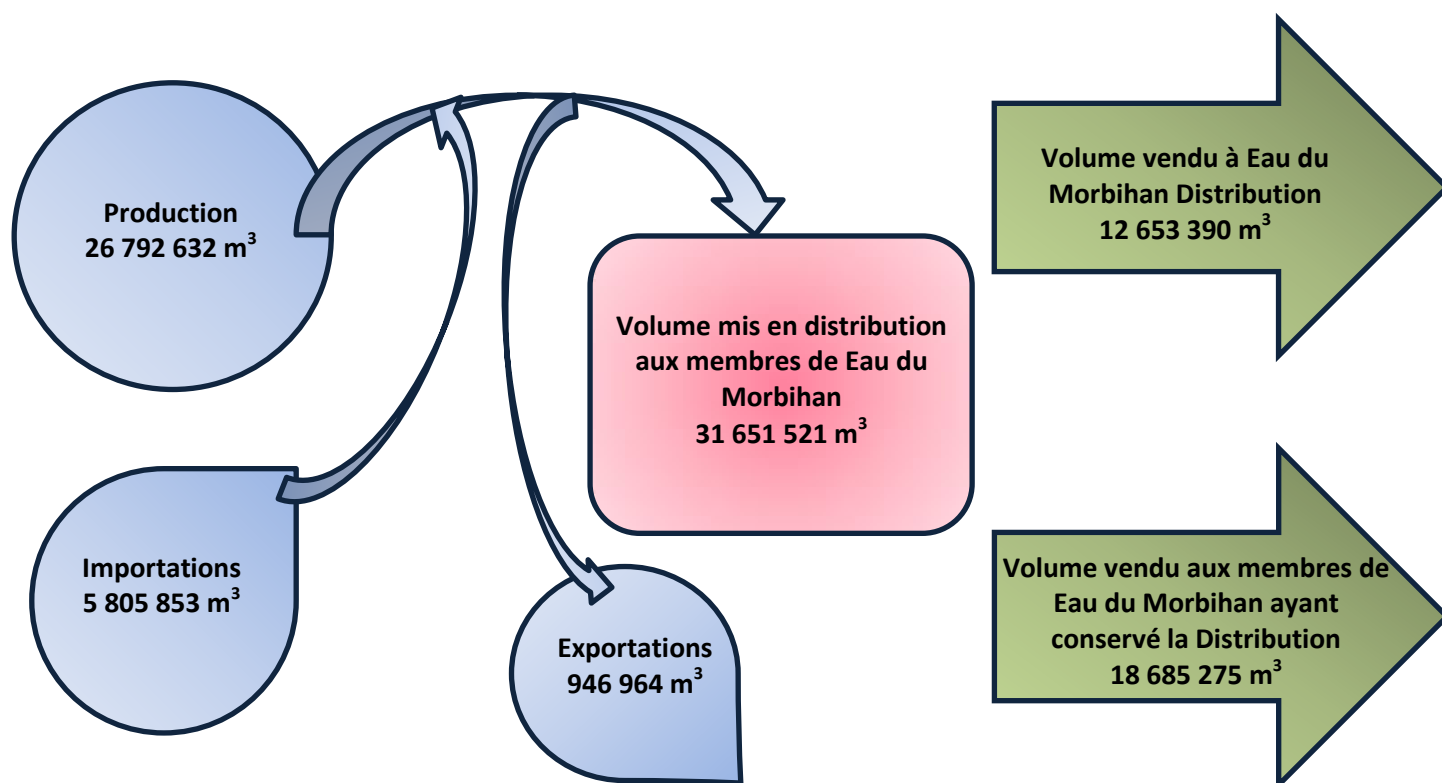
Les obligations du maître d'ouvrage et leur périodicité dépendent de la classe du barrage. Elles comprennent des diagnostics, des visites techniques approfondies, des rapports de surveillance et d'auscultation et des consignes de surveillance et d'exploitation.



Barrage	Capacité totale retenue	Commune(s) d'implantation du barrage	Collectivité d'origine	Partage	Arrêté de classement	Classe	Commentaires
Borfloc'h	478 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	A	Réalisation de la revue de sûreté (inspection décennale) le 25/04/2019 par la DREAL Reclassement en cours (classe B)
Antoureau	246 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C	
Bordilla	111 000 m ³	Le Palais	CC Belle-Ile-en-Mer		AP 03/08/2009	C	
Tréauray	769 000 m ³	Brech et Pluneret	SM Auray-Belz-Quiberon (dorénavant AQTA)		AP 03/08/2009	C	Programme de travaux de renouvellement engagé en 2019 (avec l'exploitant) : centrale hydraulique, batardeaux des vannes de fond, turbinage du débit réservé
Trégat	706 000 m ³	Tréfléan et Theix-Noyal	SIAEP de la Presqu'île de Rhuys		AP 03/08/2009	B	
Lac au Duc	3,4 hm ³	Ploërmel et Taupont	SIAEP de Brocéliande (ex-Ploërmel) : vannes, prise d'eau et partie du pied aval	Communes de Ploërmel et Taupont, Département du Morbihan (route), SIAEP de Brocéliande (plan d'eau)	AP 11/07/2014	C	Préparation des travaux de sécurisation (évacuation de crues) et de confortement du barrage (AVP et dossiers réglementaires déposés en 2019) - Travaux programmés en 2021
Le Rodoir	340 000 m ³	Nivillac et Herbignac (44)	SIAEP de La Roche Bernard (vanne clapet et plan d'eau)	Départements 56 et 44 (route), propriétaires privés (moulin et parement à l'aval)	Procédure de classement en cours (en C)		Procédure de classement en C relancée en 2019 par la DDTM
Pen Mur	855 000 m ³	Muzillac	-	Barrage et plan d'eau appartenant au Département du Morbihan + route communale, moulin communal	AP 07/05/2010	D	Reclassement en cours (classe C)

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2019



1.5.2. Production

Le patrimoine du service Production **opérationnel ayant fourni de l'eau potable** en 2019 est le suivant :

- 14 unités de production d'eau de surface (pour des capacités comprises entre 100 et 1 250 m³/h) ;
- 40 unités de production d'eau souterraine (pour des capacités comprises entre 5 et 125 m³/h).

Le patrimoine Production est également constitué de 56 réservoirs, 4 stations de reprise et un linéaire de canalisations d'environ 270 km.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes pour des lavages de filtres par exemple).

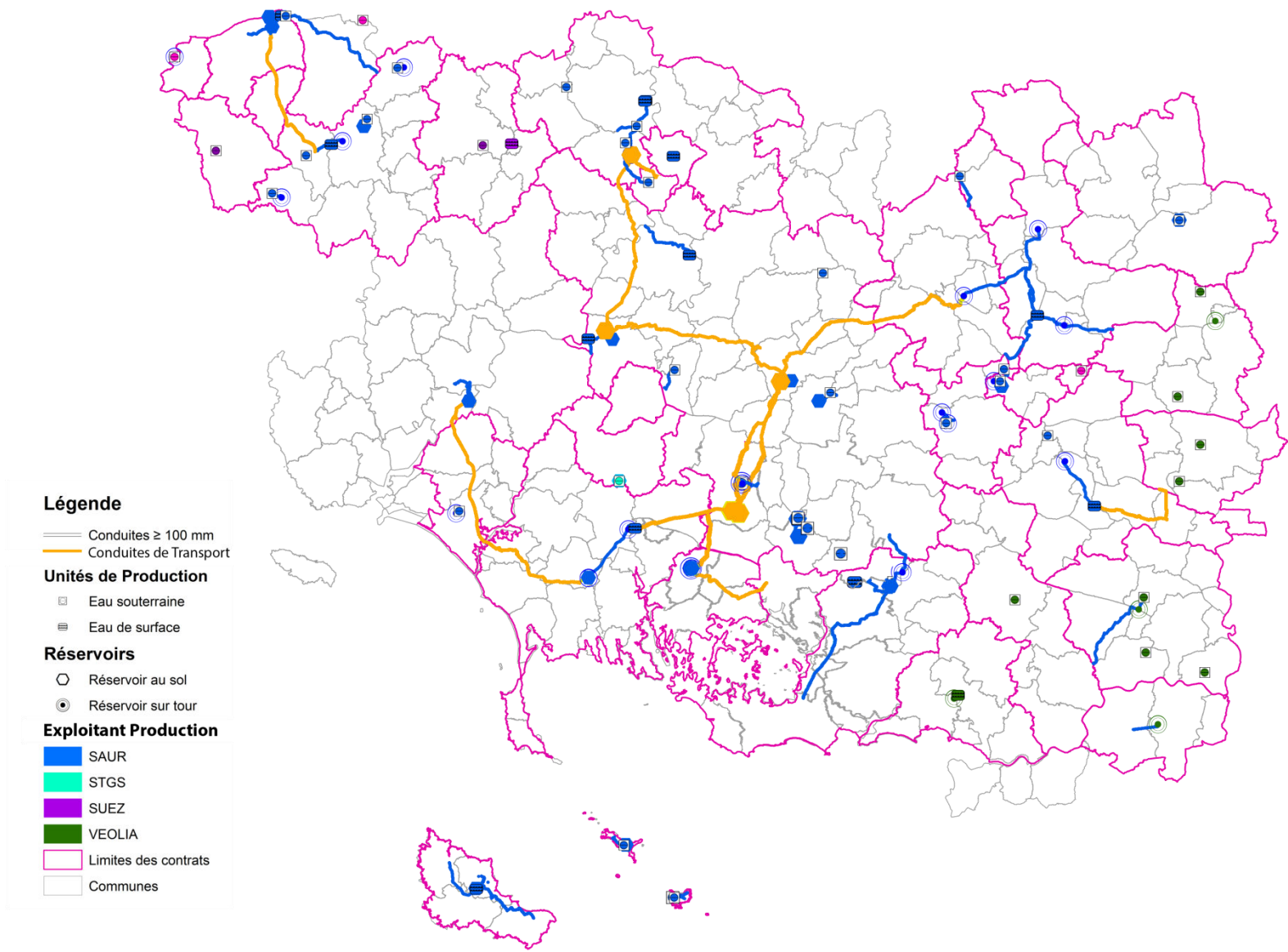
La carte page suivante représente le patrimoine opérationnel en 2019.

Le tableau qui suit récapitule pour chaque unité de production :

- Périmètre
- Infrastructure et commune d'implantation
- Caractéristiques de production (débit et capacité)
- Volumes produits en 2018 et 2019
- Origine de l'eau (*ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine*)



Patrimoine Production et Transport Eau du Morbihan





Productions 2018 et 2019 sur le territoire Eau du Morbihan Production

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le 28/10/2020
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Périmètre	Unité de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³) 2018	Production (m ³) 2019	Origine de l'eau
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervrehen	PRIZIAC	25	500	134 191	127 720	ESO
	Lindorum	LE FAOUE	25	500	76 233	53 393	ESO
	Penneven	LANVENEGEN	10	200	21 083	23 005	ESO
	Tourlaouen	PLOURAY	40	800	118 148	116 466	ESO
	Barrégant	LE FAOUE	100	2 000	170 532	325 546	ESU
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	GOURIN	40	800	93 594	80 054	ESO
	Toultreincq	GOURIN	400	8 000	650 434	441 091	ESU
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Cadigué	GUISCRIF	25	500	98 905	120 643	ESO
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	LANGONNET	30	600	130 342	126 197	ESO
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	ROUDOUALLEC	10	200	61 343	46 517	ESO
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	LOCMALO	100	2 000	271 760	13 126	ESU
	Bot Coët	PLOERDUT	60	1 200	10 910	252 488	ESO
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	MONTERREIN-PLOERMEL	5	100	14 679	13 602	ESO
C : Ploërmel Communauté pour partie	Lambrun	PAIMPONT (I. ET V.)	80	1 600	409 680	388 677	ESO
	Casteldeuc	LA TRINITE-PORHOET	26	520	67 096	115 724	ESO
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	ROC SAINT ANDRE	40	800	109 585	123 102	ESO
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	PLOËRMEL	600	12 000	2 475 040	2 511 741	ESU

Périmètre	Unité de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³) 2018	Production (m ³) 2019	Origine de l'eau
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	CLEGUEREC	25	500	141 119	120 437	ESO
	Pierre Fendue	LE SOURN	50	1 000	289 405	305 664	ESO
	Déversoir	PONTIVY	500	10 000	2 393 207	2 430 726	ESU
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër I	CLEGUEREC	400	8 000	1 575 168	1 263 774	ESU
	Ker Anna	SEGLIEN	25	500	87 472	77 097	ESO
	Sence	MALGUENAC	14	280	93 771	89 873	ESO
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	CLEGUEREC	500	10 000	2 131 302	1 845 229	ESU
B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	Guern	BAUD	400	8 000	1 476 028	1 394 784	ESU
	Kerbellec	MOUSTOIR-REMUNGOL	100	2 000	375 556	345 061	ESU
	Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	50	1 000	226 056	225 515	ESO
	Govero	SAINT-JEAN-BREVELAY	40	800	32 599	29 185	ESO
	Pertui Rouge	RADENAC	25	500	131 102	130 233	ESO
	Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	30	600	185 460	213 271	ESO
	Queneah Guen	GRAND-CHAMP	75	1 500	379 139	412 305	ESO
	Lihanteu	SAINT-AVE	50	1 000	242 575	270 652	ESO
	Kerbotin	SAINT-AVE	60	1 200	340 475	364 509	ESO

Périmètre	Unité de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m³/h)	Capacité de production (m³/j)	Production (m³) 2018	Production (m³) 2019	Origine de l'eau
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	TREFFLEAN	80	1 600	376 016	375 646	ESO
	Le Marais	TREFFLEAN	400	8 000	1 561 887	1 548 182	ESU
CT Aff / Guer	Houssa	MONTENEUF	30	600	103 130	109 916	ESO
	La Lande	BEIGNON	125	2 500	540 128	500 935	ESO
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	CARENTOIR	60	1 200	214 632	181 829	ESO
	Siloret	CARENTOIR	50	1 000	174 676	176 824	ESO
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	QUILY	10	200	7 271	7 629	ESO
	Bréman	SERENT	50	1 000	212 573	210 646	ESO
CT Oust aval / BVO	Bellée	SAINT-CONGARD	400	8 000	1 629 769	1 464 704	ESU
	Blouzereuil	MISSIRIAC	30	600	55 007	106 159	ESO
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	MUZILLAC	300	6 000	709 744	853 880	ESU
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	QUESTEMBERT	40	800	137 329	150 409	ESO
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	Les Moulins	RIEUX	30	600	77 237	79 672	ESO
	Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	60	1 200	199 783	193 636	ESO
	Carrouis	BEGANNE	20	400	78 725	63 292	ESO
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont Mouton	PLOUHINEC	40	800	159 619	143 800	ESO
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	PLUVIGNER	50	1 000	385 124	390 998	ESO

Périmètre	Unité de production	Commune d'implantation	Débit nominal de production (m ³ /h)	Capacité de production (m ³ /j)	Production (m ³) 2018	Production (m ³) 2019	Origine de l'eau
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	PLUNERET	1 250	22 000	4 941 776	5 408 411	ESU
	Hoëdic	HOËDIC	6	120	13 192	12 114	ESO
	Houat	HOUAT	8	160	20 346	20 816	ESO
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Antoureau	LE PALAIS	250	5 000	469 034	445 369	ESU

Commentaires :

- L'unité de production de Barrégant (Le Faouët) a été remise en service fin août 2018 ; sa production a augmenté en 2019, s'agissant d'une année complète.
- L'unité de production de Toultreincq (Gourin) a ainsi vu sa production baisser en 2019.
- L'unité de production de Lindorum (Le Faouët) enregistre une baisse de production en 2019, en raison de travaux opérés sur les puits et la bâche eau traitée.
- L'unité de production de Conveau (Gourin) a une production moindre en 2019, en raison d'essais de pompage et de travaux sur le réservoir de Chateaubriand.
- L'unité de production de Bot Coët (Ploërdut) a fonctionné toute l'année 2019, expliquant ainsi l'évolution 2018/2019. Inversement, l'unité de production de La Plaisance (Guémené-sur-Scorff) a été mise en veille en 2019 (fonctionnement hebdomadaire de quelques heures). A ce jour, cette unité de production a été définitivement mise à l'arrêt.
- Les unités de production de Mangoër et Mangoër II (Cléguérec) ont eu un fonctionnement en 2019 un peu différent, en raison des travaux sur le génie civil des planchers filtrants de l'UP Mangoër.
- L'unité de production de Pen Mur (Muzillac) retrouve une production en 2019 sur une année complète, suite à l'arrêt pour renouvellement de l'armoire électrique réalisé en 2018.

UP = Unité de Production



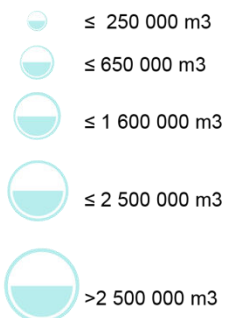
Une carte ci-après donne une représentation des volumes annuels produits par UP en 2019.

Représentation des volumes annuels produits par UP en 2019

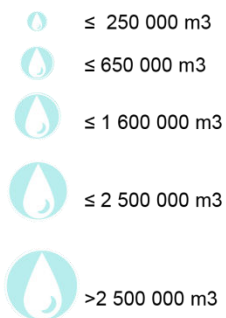
Légende

Unité de Production

Eau souterraine



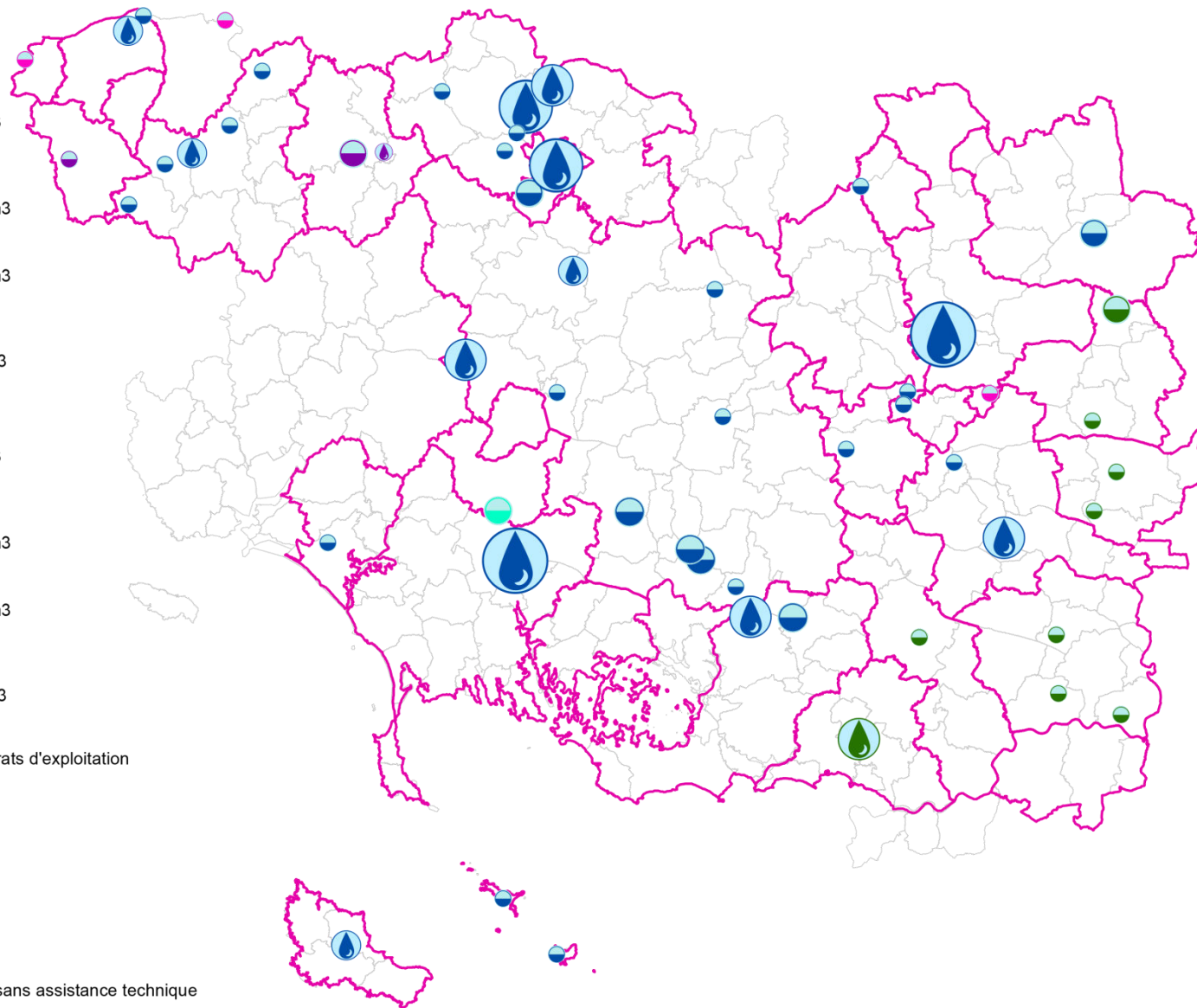
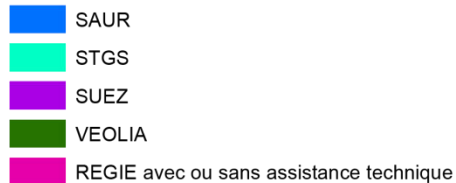
Eau de surface



Limites des contrats d'exploitation

Communes

Exploitant



	Exercice 2018	Exercice 2019	variation des volumes produits en %
Volume produit sur le périmètre entier (en m ³):	27 080 987	26 792 632	-1 %
dont une part d'origine eaux superficielles (en m ³):	20 831 237	20 291 624	-3 %
dont une part d'origine eaux souterraines (en m ³):	6 249 750	6 501 008	+4 %

Le **volume produit total** sur l'exercice 2019 s'élève à **26 792 632 m³**. Le volume total produit a légèrement baissé en 2019.

1.5.3. Conventions d'échanges d'eau

Cocontractant	Date d'effet	Durée	Commentaires
EPTB Vilaine	01/01/2012	20 ans	Reprise des conventions existantes avant le 1 ^{er} janvier 2012
VANNES	01/01/2018	2 ans	Nouvelle convention signée avec GMVA, ayant une prise d'effet au 1 ^{er} janvier 2020
CAMP DE COËTQUIDAN	01/07/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans
OUEST 35	03/08/2012	5 ans	Puis reconduction tacite 1 an pendant 5 ans

1.5.4. Achats d'eaux traitées

Importations (en m ³) / Fournisseur	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation 2019/2018 des volumes achetés en %
EPTB Vilaine	4 364 792	3 891 563	-11%
VANNES	1 075 391	1 002 233	-7%
KERPOTENCE/AQTA – Lorient Agglomération	736 551	628 434	-15%
LANGUIDIC - Lorient Agglomération	269 624	265 551	-2%
PLOUAY - Lorient Agglomération	14 516	14 572	0%
OUEST 35	3 991	3 500	-12%
Total (en m ³) :	6 464 865	5 805 853	-10%



1.5.5. Volumes vendus au cours de l'exercice

	Exercice 2018	Exercice 2019
Volumes vendus aux membres de Eau du Morbihan (en m³)	32 268 335	31 338 665
dont une part vendue pour Eau du Morbihan Distribution (en m ³)	13 364 535	12 653 390
dont une part vendue aux membres de Eau du Morbihan ayant conservé la Distribution (en m ³)	18 903 800	18 685 275
Volumes vendus à l'extérieur du périmètre Eau du Morbihan (en m³)	945 502	946 964
CAMP DE COËTQUIDAN	1 736	526
LANGUIDIC – Lorient Agglomération	770 117	733 574
PLOUJAY – Lorient Agglomération	173 649	212 864

Le tableau détaillé ci-après indique la répartition des volumes annuels vendus. La colonne « redevable » permet d'identifier la personne qui doit honorer la facture ; elle dépend de la nature du contrat d'exploitation.

Volumes annuels vendus

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2018	Volume annuel (m ³) 2019
CT Aff / Carentoir	EDM	749 052	740 388
CT Aff / Guer	EDM	711 941	759 143
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	109 386	122 972
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 459 629	1 403 882
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	698 485	686 088
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	219 994	240 207
CT Muzillac / Muzillac	EDM	904 496	875 940
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	458 199	452 573
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	EDM	1 034 249	1 037 283
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	EDM *	1 922 524	4 229 796
		375 556	
		1 024 985	
		1 084 757	
		324 330	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 994 888	4 876 712
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	469 034	445 369
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	547 309	572 873
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR	146 900	140 010
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	409 680	388 677
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	SAUR	1 720 774	1 681 310

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m3) 2018	Volume annuel (m3) 2019
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande – La Trinité Porhoët	SAUR	67 096	66 082
CT Ploërmel / Monterrein	PLOERMEL	14 679	15 631
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	765 748	700 196
CT Ellé-Inam / Gourin	STGS ***	766 199	501 744
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	282 670	265 614
CT Ellé-Inam / Guisriff	SUEZ	98 905	120 745
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	40 515	48 599
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	61 343	46 517
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	130 342	126 197
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 890 720	1 822 136
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	STGS **	2 827 541	3 037 189
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 255 363	1 266 469
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	380 215	380 371
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRANDCHAMP	631 066	634 535
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	897 355	903 213
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	3 372 777	3 372 007
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERT	821 688	777 144
Lorient Agglomération / Languidic	Languidic	173 649	212 864
Lorient Agglomération / CC Plouay	SAUR	770 117	733 574
	GSBDB	1 736	526
TOTAL		34 615 892	33 684 576
TOTAL hors double compte		33 213 837	32 285 629

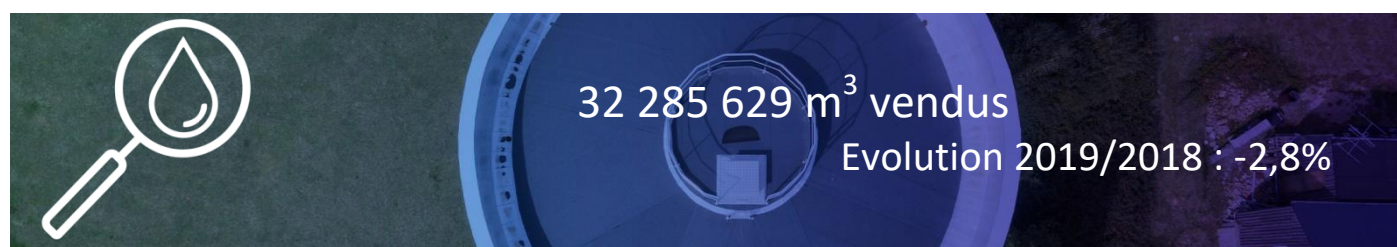
La terminologie « double compte » est employée pour désigner les volumes vendus puis rachetés par Eau du Morbihan.

* Volume de 4 080 m³ vendu deux fois (Kerchican)

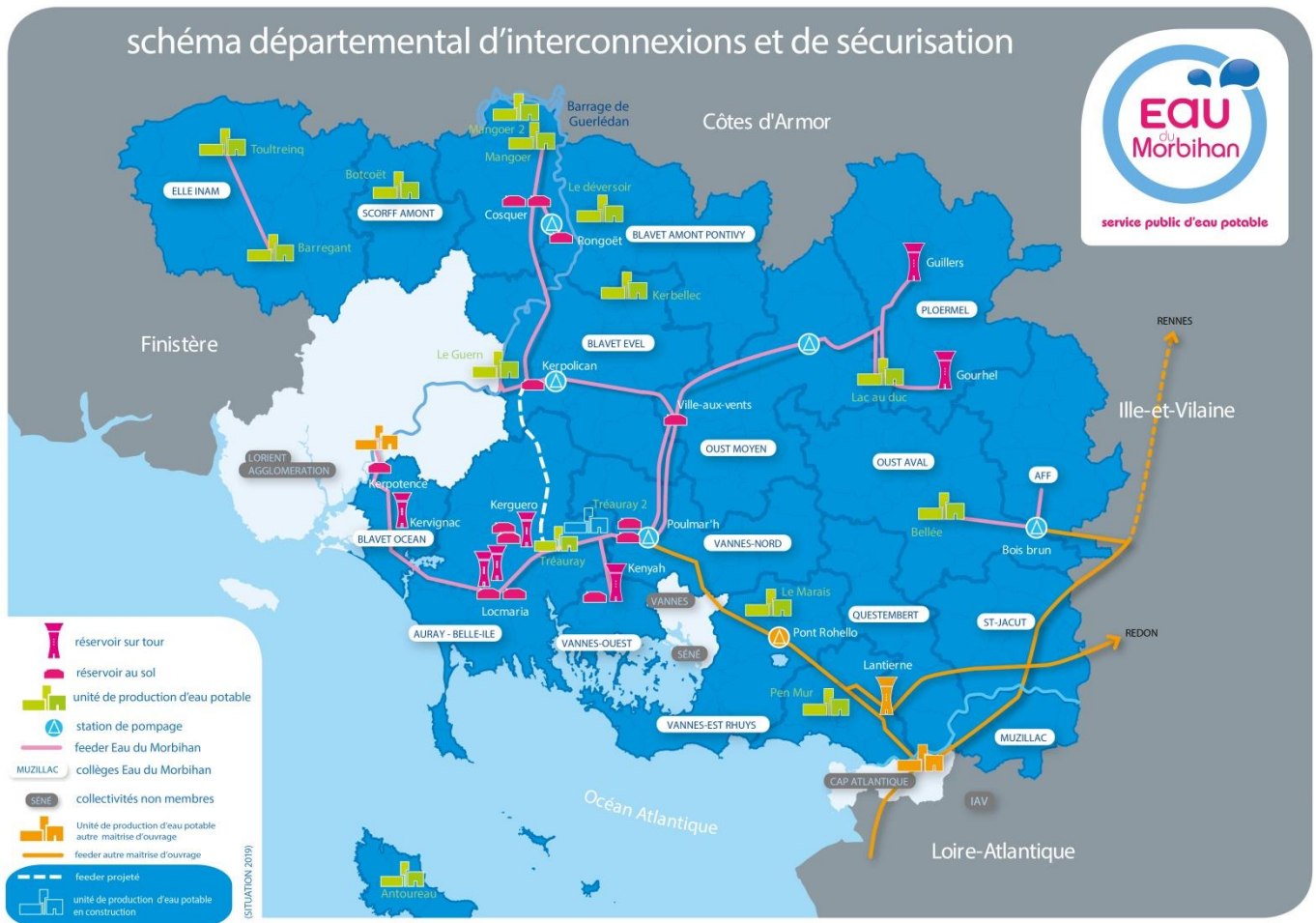
** Volume de 1 281 788 m³ vendu deux fois (Rongoët)

*** Volume de 113 079 m³ vendu deux fois (Feeder Gourin)

Le volume total vendu au cours de 2019 a baissé de -2,8% par rapport à 2018. Cette baisse concerne majoritairement le volume vendu à Eau du Morbihan Distribution, et en particulier le secteur de Centre Morbihan Communauté.



1.5.6. Focus sur le réseau d'interconnexions et de sécurisation



Le réseau d'interconnexions et de sécurisation est constitué de :

	2018	2019	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	199,645	210,973	5,7%

Le patrimoine concerné :

Outre le réseau évoqué ci-dessus, le patrimoine concerné par le Transport est constitué de : 8 sites de surpression-reprise et 10 ouvrages de stockage pour l'exercice 2019. L'évolution par rapport à 2018 émane de l'avenant n°1 au contrat d'exploitation.

Conditions d'exploitation du service :

Un marché de prestations de services a été attribué à SAUR pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021. La rémunération de SAUR au titre de ce marché s'est élevée à **445 849,93 €HT pour 2019**.

L'avenant n°1 a été signé fin 2018 pour intégrer :

- Les travaux sur le site de Poulmarh, optimisant le suivi et la gestion des échanges d'eau ;
- L'exploitation d'ouvrages dont le contrat d'exploitation arrivait à échéance au 31 décembre 2018, qui sont intimement liés à la gestion du réseau d'interconnexions (surpression du Vincin, site du Kenyah : réservoirs et relevage, canalisations et organes hydrauliques associés).

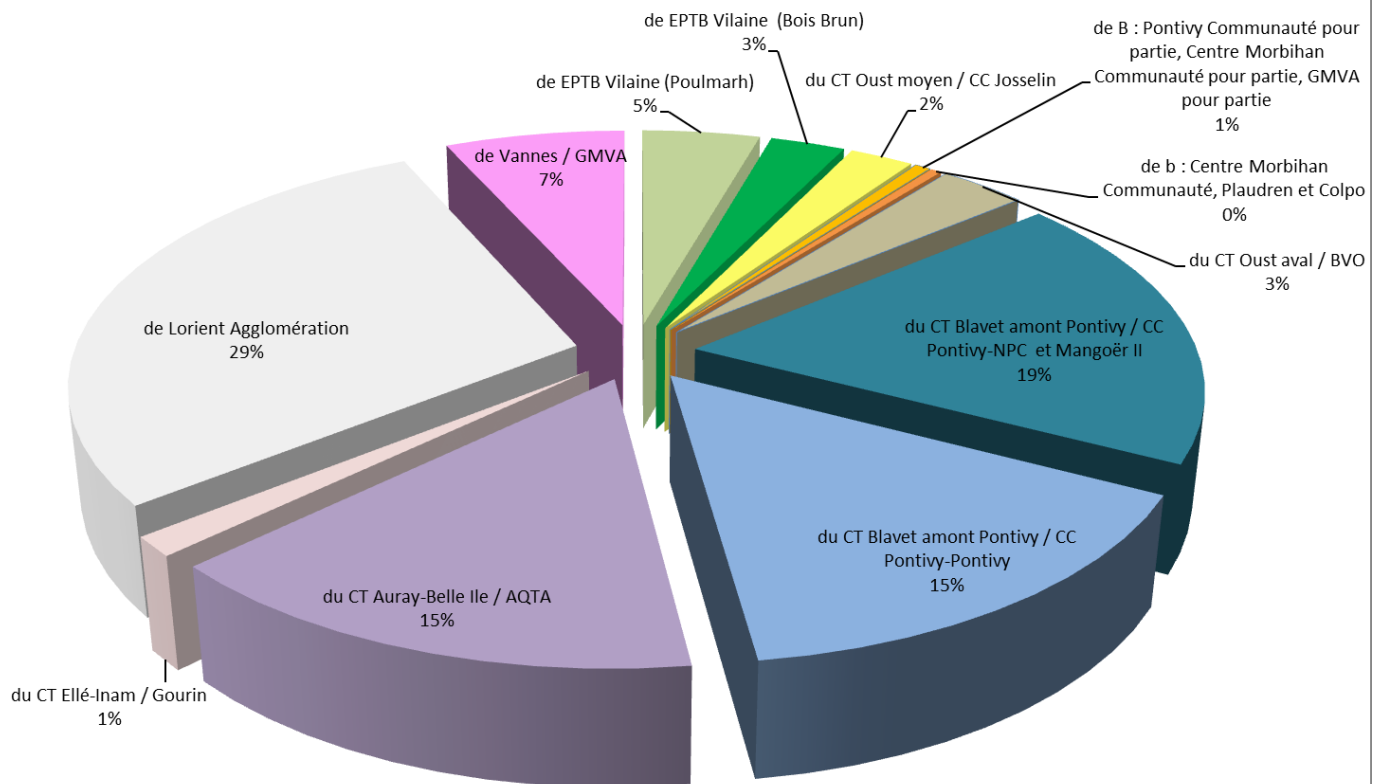
Les tableaux et graphiques présentés ci-après permettent d'apprécier les échanges d'eau réalisés à partir du réseau d'interconnexions et de sécurisation.

Volumes importés et introduits dans le réseau d'interconnexions

IMPORTATIONS des périmètres (en m³)	2018	2019	Variation en %
de EPTB Vilaine (Poulmarh)	479 533	371 858	-22
de EPTB Vilaine (Bois Brun)	220 460	236 516	+7
du CT Oust moyen / CC Josselin	154 412	201 764	+31
de B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie, GMVA pour partie	109 492	50 598	-54
de b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 688	34 181	Non représentatif
du CT Oust aval / BVO	312 423	273 456	-12
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC et Mangoër II	2 162 352	1 569 762	-27
du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	1 119 036	1 281 788	+15
du CT Auray-Belle Ile / AQTA	879 794	1 265 356	+44
du CT Ellé-Inam / Gourin	280 710	113 079	-60
de Lorient Agglomération	2 632 504	2 431 476	-8
de Vannes / GMVA	742 108	566 866	-24
	9 096 512	8 396 700	-8



Importations ou volumes introduits dans le réseau d'interconnexions 2019



En % sur le volume total importé

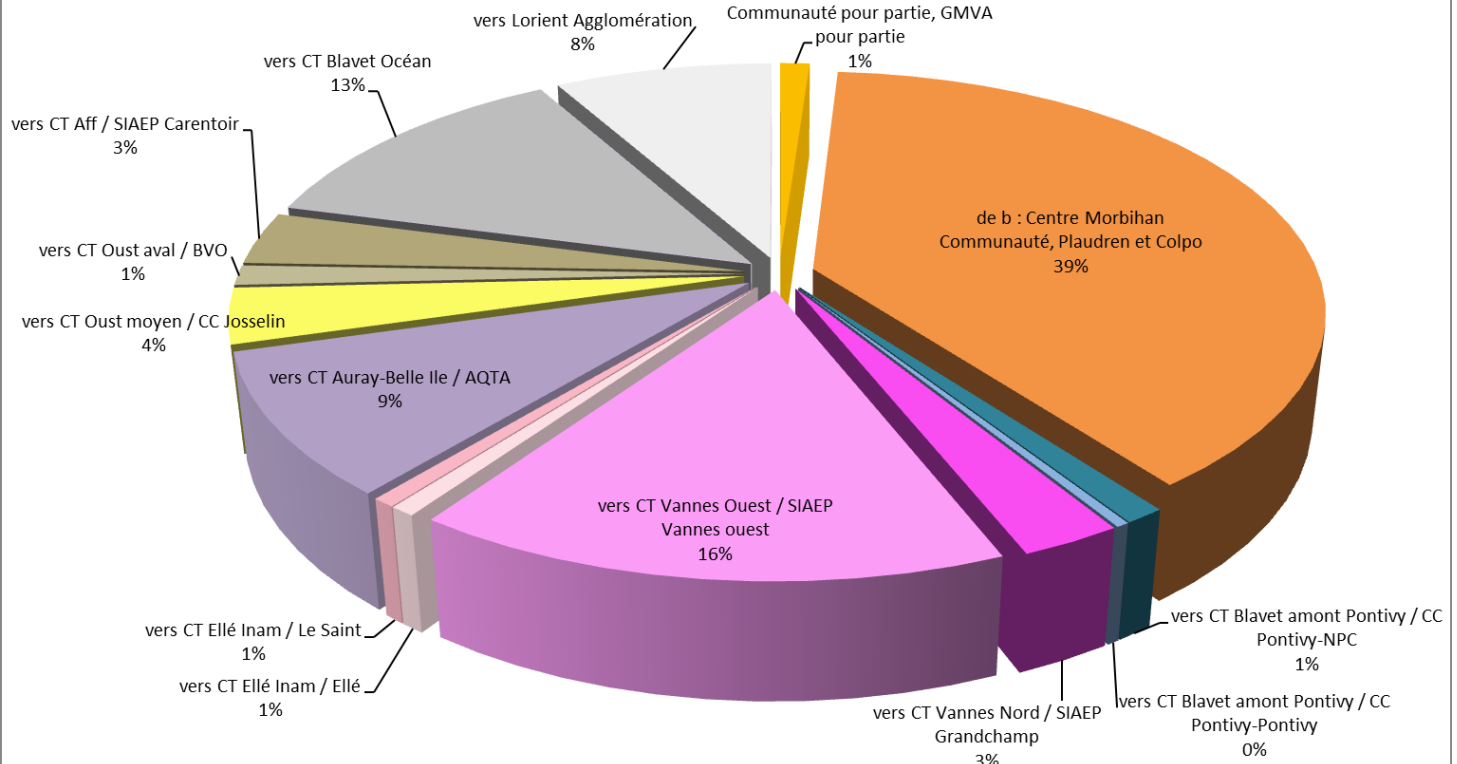
Volumes exportés et desservis à partir du réseau d'interconnexions

EXPORTATIONS vers les périmètres (en m ³)	2018	2019	Variation en %
vers b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 302 913	3 097 939	-6
vers B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie, GMVA pour partie	71 172	88 848	+25
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	95 450	86 756	-9
vers CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	203	28 421	Non représentatif
vers CT Vannes Nord / SIAEP Grandchamp	338 410	217 562	-36
vers CT Vannes Ouest / SIAEP Vannes ouest	1 255 363	1 266 469	+1
vers CT Ellé Inam / Ellé	244 901	55 242	-77
vers CT Ellé Inam / Le Saint	40 515	49 963	+23
vers CT Auray-Belle Ile / AQTA	965 055	760 226	-21
vers CT Oust moyen / CC Josselin	271 655	297 770	+10
vers CT Oust aval / BVO	87 276	106 475	+22
vers CT Aff / SIAEP Carentoir	352 130	284 159	-19
vers CT Blavet Océan	645 890	1 017 145	+57
vers Lorient Agglomération	1 097 723	656 502	-40
	8 768 656	8 013 477	-9

Exportations ou volumes desservis par le réseau d'interconnexions 2019

de B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie, GMVA pour partie

En % sur le volume total exporté



Commentaires :

Le réseau d'interconnexions reste sollicité en 2019 avec toutefois une baisse des volumes introduits par rapport à 2018. A signaler deux nouveautés dans les tableaux engendrant ainsi une nouvelle version pour les volumes relatifs à 2018, pour permettre une comparaison 2019/2018 :

- L'avenant n°1 au marché de prestation de service relatif au réseau d'interconnexions qui intègre un nouveau linéaire de canalisations présentes sur le périmètre du SIAEP de Vannes-Ouest ;
- La finalisation de la pose des comptages sur le feeder Kerpotence – Locmaria, permettent de mesurer les volumes desservis.

En matière de volumes introduits dans le réseau d'interconnexions, il est à noter pour 2019 :

- Une baisse des imports du CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy – NPC et Mangoër II, s'expliquant par les travaux sur les filtres à sable de l'UP Mangoër (Cléguérec) ;
- Une meilleure mobilisation de l'UP Tréauray (Pluneret), augmentant l'import du CT Auray – Belle Ile / AQTA.
- Une baisse des imports du CT Ellé Inam / Gourin consécutive de la remise en service de l'UP Barrégant (Le Faouët).

En matière de volumes desservis à partir du réseau d'interconnexions, il est à noter pour 2019 :

- Un volume exporté vers le CT Auray – Belle Ile / AQTA moindre, la ressource de la retenue de Tréauray ayant été plus disponible ;
- Un volume exporté vers le CT Vannes Nord / SIAEP Grandchamp moindre, l'UP Queneah Guen ayant été davantage mobilisée ;
- Un volume exporté vers le CT Elle-Inam / Ellé moindre, dans la mesure où l'UP Barrégant (Le Faouët) a fonctionné toute l'année.





2.1. Modalités de tarification – TFEG

De 2012 à fin 2018, Eau du Morbihan avait deux budgets distincts en ce qui concerne les compétences obligatoires Production et Transport, à savoir : un budget Principal - Production et un budget Transport-Négoce. Au 1^{er} janvier 2019, conformément à la délibération CS-2019-005, les deux budgets ont fusionné en un budget Principal Production Transport.

Le tarif applicable a été voté par le comité syndical le 7 décembre 2018, en adéquation avec le règlement financier, à savoir **le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG)**, applicable au budget Distribution, aux collectivités ou délégataires assurant la distribution : 0,62 € HT/m³.

Le schéma portant sur la structure budgétaire de Eau du Morbihan est joint en annexe 1, applicable pour 2019.

Le tarif de fourniture d'eau en gros (TFEG) englobe :

- **Les dépenses d'exploitation** liées à la production d'eau potable ;
- Les dépenses **d'achats d'eau extérieurs** ;
- **Les dépenses liées aux investissements** ;
- **Les dépenses annexes** (comme la gestion des périmètres de protection, les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et cotisations foncières des entreprises (CFE), les frais d'analyses, les redevances prélèvement, les frais de fonctionnement au niveau du syndicat...);
- La **gestion des interconnexions** (sur les volets exploitation et investissement) ;
- Les **équipements de sécurité** en termes de production (pour gérer les crises, les aléas climatiques et de fonctionnement...).

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Tarifs	Au 01/01/18	Au 01/01/19	Au 01/01/20
Part de la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,61 €/m ³	0,62 €/m ³	0,62 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes - taux de TVA	5,50%	5,50%	5,50%



2.2. Recettes pour le budget principal Production Transport

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2019	Montant recette de la collectivité (€ HT) 2019
CT Aff / SIAEP Carentoir	EDM	740 388	451 564.18
CT Aff / Guer	EDM	759 143	469 265.88
CT Oust aval / Roc Saint André	SAUR	122 972	76 242.64
CT Oust aval / BVO	SAUR	1 403 882	845 848.41
CT Oust Moyen / CC Josselin	SAUR	686 088	425 374.56
CT Oust aval / Sérent-Lizio	SAUR	240 207	146 525.46
CT Muzillac / Muzillac	EDM	875 940	543 082.80
CT Muzillac / La Roche Bernard	EDM	452 573	279 784.59
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	EDM	1 037 283	643 115.46
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	EDM *	4 229 796	2 572 490.42
CT Auray-Belle Ile / AQTA	SAUR	4 876 712	3 019 419.29
CT Auray-Belle Ile / CCBI	SAUR	445 369	276 128.78
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	STGS	572 873	336 230.72
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	SAUR	140 010	86 806.20
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Mauron	SAUR	388 677	240 979.12
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Ploermel	SAUR	1 681 310	1 027 589.69
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-La Trinité Porhoët	SAUR	66 082	40 718.87
CT Ploermel / Monterrein	PLOËRMEL	15 631	9 691.22
CT Ellé-Inam / Ellé	SAUR	700 196	429 807.51
CT Ellé-Inam / Gourin	STGS***	501 744	291 427.68
CT Scorff amont / Guémené	SUEZ	265 614	164 674.34
CT Ellé-Inam / Guiscriff	SUEZ	120 745	74 265.86
CT Ellé-Inam / Le Saint	SUEZ	48 599	30 131.38
CT Ellé-Inam / Roudouallec	ROUDOUALLEC	46 517	28 840.54
CT Ellé-Inam / Langonnet	LANGONNET	126 197	78 242.14
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	SAUR	1 822 136	1 097 248.17
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	STGS **	3 037 189	1 779 246.35
CT Vannes ouest / SIAEP Vannes Ouest	SIAEP DE VANNES OUEST	1 266 469	785 210.78
CT Vannes nord / SIAEP Elven	SIAEP ELVEN	380 371	235 542.02
CT Vannes nord / SIAEP Grandchamp	SIAEP GRANDCHAMP	634 535	380 558.11

PERIMETRE	REDEVABLE	Volume annuel (m ³) 2019	Montant recette de la collectivité (€ HT) 2019
CT Vannes nord / SIAEP Saint-Avé	SIAEP ST AVE MEUCON	903 213	538 310.84
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	SIAEP DE RHUYS	3 372 007	2 033 219.09
CT Questembert / SIAEP Questembert	SIAEP DE QUESTEMBERT	777 144	476 792.22
Lorient Agglomération / CC Plouay	Lorient Agglomération	212 864	131 975.68
Lorient Agglomération / Languidic	Lorient Agglomération	733 574	444 008.66
	GSBDB	526	326.12
TOTAL		33 684 576	20 490 685.78
TOTAL hors double compte		32 285 629	19 623 338.64

La terminologie « double compte » est employée pour désigner les volumes vendus puis rachetés par Eau du Morbihan.

* Volume de 4 080 m³ vendu deux fois (Kerchican)

** Volume de 1 281 788 m³ vendu deux fois (Rongoët)

*** Volume de 113 079 m³ vendu deux fois (Feeder Gourin)



2.3. Dépenses pour le budget principal Production Transport

2.3.1. Dans le cadre des affermagés :

Périmètre	Part du délégataire (€/m ³)	Identité du délégataire	Volume concerné (m ³)	Montant des recettes du délégataire (€/HT)
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	0,4479	SAUR	143 800	64 408,02
CT Auray-Belle Ile / AQTA	0,3899	SAUR	5 458 398	2 128 229,38
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,871	SAUR	445 369	387 916,40
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	0,359	SAUR	1 430 744	513 637,10
CT Ellé-Inam / Ellé	0,325	SAUR	646 130	209 992,25
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	0,4692	SAUR	2 511 741	1 178 508,88
CT Oust aval / BVO	0,3966	SAUR	1 570 860	623 003,08
CT Oust aval / Roc Saint André	0,382	SAUR	123 102	47 024,96
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,328	SAUR	218 275	71 594,20
SOUS TOTAL SAUR			12 548 419	5 258 439,54
CT Ellé-Inam / Guisriff	0,4315	SUEZ	120 643	52 057,45
CT Scorff amont / Guémené	0,548	SUEZ	265 614	145 556,47
SOUS TOTAL SUEZ			386 257	241 354,39
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	0,283	STGS	390 998	110 652,43
SOUS TOTAL STGS			390 998	141 932,27
TOTAL			13 325 674	5 641 726,21
Pour mémoire TOTAL 2018			15 220 415	6 151 381,94

Remarque : la part du délégataire retenue dans le tableau ci-dessus tient compte de l'ajustement inhérent à la redevance prélèvement calculée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'exercice passé.

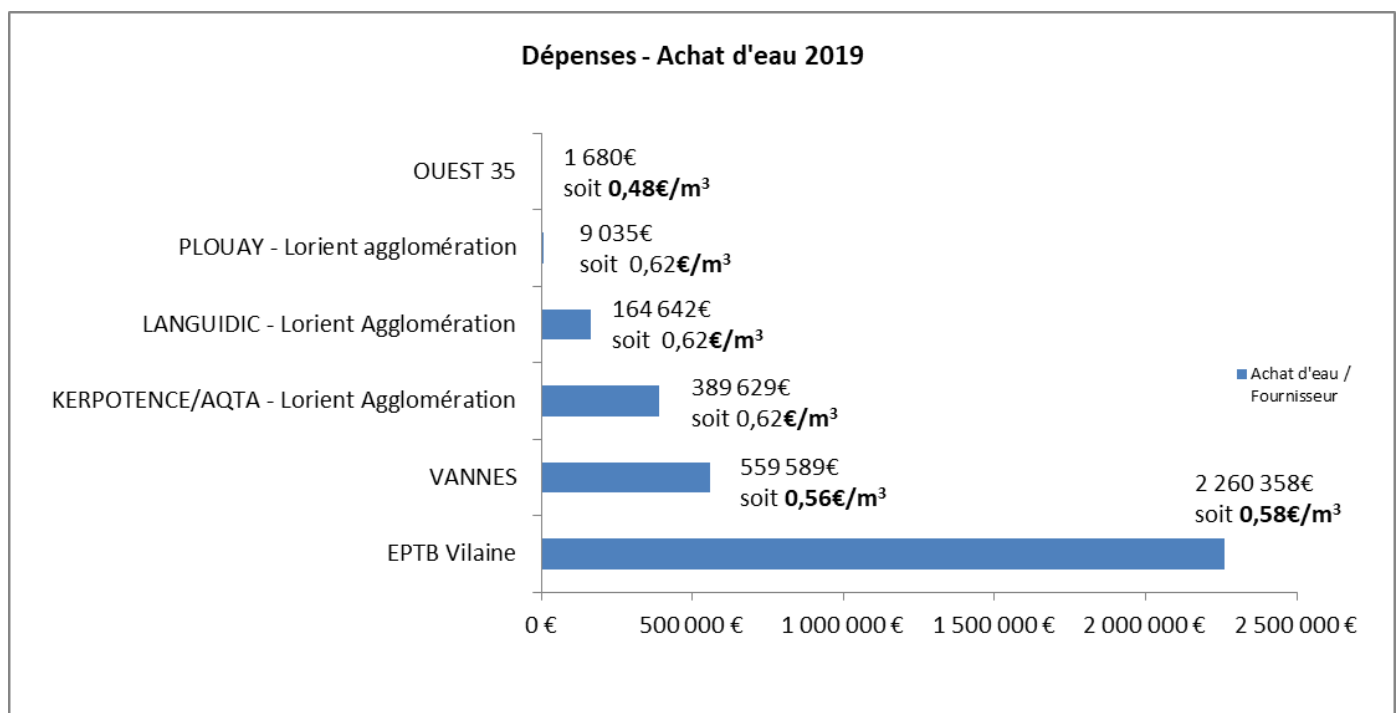
2.3.2. Dans le cadre des marchés de services :

Périmètre	Exercice 2019	
	Prestataire	Montant de la rémunération du prestataire (€/HT)
CT Vannes Est Rhuys / SIAEP Rhuys	SAUR	415 059,96
CT Aff / SIAEP Carentoir	VEOLIA	157 140,01
CT Aff / Guer	VEOLIA	160 325,67
CT Muzillac / Muzillac	VEOLIA	415 750,30
CT Saint-Jacut / SIAEP Saint-Jacut	VEOLIA	198 536,88
CT Questembert / SIAEP Questembert	VEOLIA	61 394,57
CT Ploërmel / Ploërmel-Monterrein	SAUR	3 989,04
CT Ellé Inam / Roudouallec	SAUR	8 750,00
CT ElléInam / Gourin	SAUR	287 688,98
Mangoër II	SAUR	425 345,47
CT Blavet Amont / Pontivy	SAUR	682 769,27
B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	SAUR	1 087 600,67
C : Ploërmel Communauté pour partie	SAUR	113 727,19
TOTAL		4 018 078,01

2.3.3. Dans le cadre des achats d'eau extérieurs :

Les achats d'eau extérieurs sont également affectés en dépense au budget principal Production Transport.
 Le tableau ci-dessous rappelle les montants :

Achat d'eau / Fournisseur	2018	2019	Prix en € HT/m ³ en 2019
EPTB Vilaine	2 339 286 €	2 260 358 €	0,58 €
VANNES	581 787 €	559 589 €	0,56 €
KERPOTENCE/AQTA – Lorient Agglomération	449 296 €	389 629 €	0,62 €
LANGUIDIC - Lorient Agglomération	164 471 €	164 642 €	0,62 €
PLOUAY – Lorient Agglomération	8 855 €	9 035 €	0,62 €
OUEST 35	1 723 €	1 680 €	0,48 €
Total (en €) :	3 545 418 €	3 384 932 €	0,58 €



Des dépenses de l'ordre de :

- 9 700 000 € HT pour l'exploitation des unités de production
- 3 400 000 € HT pour les achats extérieurs

3 Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service public d'eau potable par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Eau du Morbihan adresse les résultats à chaque Collège Territorial, dès réception, ainsi qu'à tout membre ayant conservé la Distribution.

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le **28/10/2020**
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

<i>Périmètre</i>	<i>Infrastructure de production</i>	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur les non-conformités
<i>CT Ellé-Inam / Ellé</i>	<i>Kervrehen</i>	2	0	2	0	
	<i>Lindorum</i>	2	0	2	0	
	<i>Penneven</i>	2	0	2	0	
	<i>Tourlaouen</i>	2	0	2	0	
	<i>Barrégant</i>	3	0	10	0	
<i>CT Ellé-Inam / Gourin</i>	<i>Conveau</i>	2	0	2	0	
	<i>Toultreincq</i>	5	0	10	0	
<i>CT Ellé-Inam / Guiscriff</i>	<i>Cadigué</i>	2	0	2	0	
<i>CT Ellé-Inam / Langonnet</i>	<i>Miné Du</i>	3	0	3	0	
<i>CT Ellé-Inam / Roudouallec</i>	<i>Castel Dour-Cost Minez</i>	2	0	2	0	
<i>CT Scorff amont / Guémené</i>	<i>Plaisance</i>	6	0	9	0	
	<i>Bot Coët</i>	5	0	5	0	
<i>CT Ploërmel / Monterrein</i>	<i>Kermeur</i>	2	0	3	0	
<i>C : Ploërmel Communauté pour partie</i>	<i>Lambrun</i>	6	0	6	0	
	<i>Casteldeuc</i>	2	0	3	0	
<i>CT Oust aval / Roc Saint André</i>	<i>Prassay</i>	3	0	3	0	

<i>Périmètre</i>	<i>Infrastructure de production</i>	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
<i>CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel</i>	<i>Lac au Duc</i>	12	0	12	0	
<i>CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy</i>	<i>Trévelin</i>	3	0	3	0	
	<i>Pierre Fendue</i>	3	0	3	0	
	<i>Déversoir</i>	12	0	24	0	
<i>CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC</i>	<i>Mangoër</i>	8	0	14	0	
	<i>Ker Anna</i>	2	0	2	0	
	<i>Sence</i>	2	0	2	0	
<i>CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II</i>	<i>Mangoër II</i>	6	0	6	0	
<i>CT Oust aval / Sérent-Lizio</i>	<i>Blogo</i>	2	0	2	0	
	<i>Bréman</i>	3	0	3	0	
<i>CT Oust aval / BVO</i>	<i>Bellée</i>	6	0	6	0	
	<i>Blouzereuil</i>	2	0	2	0	
<i>CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys</i>	<i>Cran</i>	12	0	14	0	
	<i>Le Marais</i>	0	0	2	0	
<i>CT Aff / Guer</i>	<i>Houssa</i>	2	0	3	0	
	<i>La Lande</i>	5	0	5	0	
<i>CT Aff / SIAEP Carentoir</i>	<i>Fondemay</i>	3	0	3	0	
	<i>Siloret</i>	3	0	3	0	

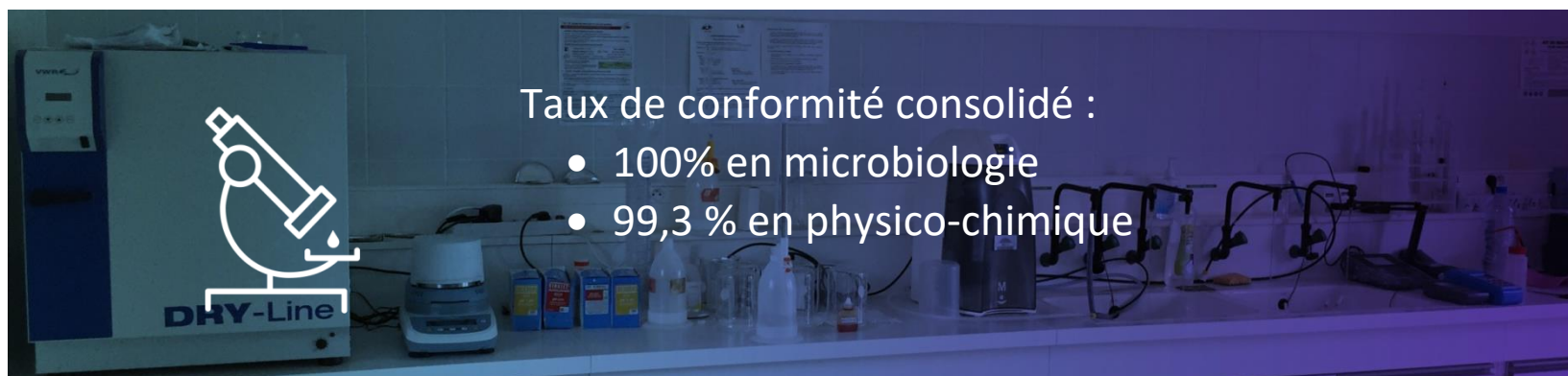
Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le **28/10/2020**
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
B : Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	Guern	6	0	10	0	
	Kerbellec	5	0	10	1	Bentazone (0,23 µg/l avec LQ:0,1 µg/l) le 18/06/19
	Kerjosse	3	0	3	0	
	Govero	2	0	2	0	
	Pertui Rouge	7	0	7	0	
	Saint-Colombier	3	0	3	0	
	Queneah Guen	3	0	3	0	
	Lihanteu Kerbotin	5	0	7	0	
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	6	0	16	1	Turbidité néphélométrique (1,5NFU avec LQ=1) le 20/11/19
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	3	0	4	0	
CT Saint-Jacut / SIAEP-Saint Jacut	Les Moulins	2	0	2	0	
	Gué Blandin	2	0	4	0	
	Carrouis	3	0	3	0	

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le 28/10/2020
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

<i>Périmètre</i>	<i>Infrastructure de production</i>	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
<i>CT Blavet océan / SIAEP Hennebont</i>	<i>Pont Mouton</i>	3	0	3	0	
<i>CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner</i>	<i>Kergoudelel</i>	3	0	3	0	
<i>CT Auray-Belle Ile / AQTA</i>	<i>Tréauray</i>	12	0	24	0	
	<i>Hoëdic</i>	2	0	2	0	
	<i>Houat</i>	2	0	2	0	
<i>CT Auray-Belle Ile / CCBI</i>	<i>Antoureau</i>	7	0	10	0	

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
 Reçu en préfecture le 28/10/2020
 Affiché le **28/10/2020**
 ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE



Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre initial (portant sur l'eau sortie usine).

<i>Périmètre</i>	<i>Infrastructure de production</i>	<i>Taux de conformité - microbiologie (P101.1)</i>	<i>Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)</i>
CT Ellé-Inam / Ellé	Kervreihen	100%	100%
	Lindorum	100%	100%
	Penneven	100%	100%
	Tourlaouen	100%	100%
	Barrégant	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	Conveau	100%	100%
	Toultreincq	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guisriff	Cadigué	100%	100%
CT Ellé-Inam / Langonnet	Miné Du	100%	100%
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Castel Dour-Cost Minez	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	Plaisance	100%	100%
	Bot Coët	100%	100%
CT Ploërmel / Monterrein	Kermeur	100%	100%
C : Ploërmel Communauté pour partie	Lambrun	100%	100%
	Casteldeuc	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	Prassay	100%	100%
CT Ploërmel / SIAEP Brocéliande-Ploërmel	Lac au Duc	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Trévelin	100%	100%
	Pierre Fendue	100%	100%
	Déversoir	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Mangoër	100%	100%
	Ker Anna	100%	100%
	Sence	100%	100%
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Mangoër II	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Blogo	100%	100%
	Bréman	100%	100%
CT Oust aval / BVO	Bellée	100%	100%
	Blouzereuil	100%	100%

<i>Périmètre</i>	<i>Infrastructure de production</i>	<i>Taux de conformité - microbiologie (P101.1)</i>	<i>Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P201.1)</i>
B: Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	Guern	100%	100%
	Kerbellec	100%	90%
	Kerjosse	100%	100%
	Govero	100%	100%
	Pertui Rouge	100%	100%
	Saint-Colombier	100%	100%
	Queneah Guen	100%	100%
	Lihanteu	100%	100%
	Kerbotin		
CT Vannes est Rhuys / SIAEP Rhuys	Cran	100%	100%
	Le Marais		100%
CT Aff / Guer	Houssa	100%	100%
	La Lande	100%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	Fondemay	100%	100%
	Siloret	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	Pen-Mur	100%	94%
CT Questembert / SIAEP Questembert	Logo	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Les Moulins	100%	100%
	Gué Blandin	100%	100%
	Carrouis	100%	100%
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Pont Mouton	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Kergoudeler	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Tréauray	100%	100%
	Hoëdic	100%	100%
	Houat	100%	100%
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Antoureau	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes produits.

Ainsi pour 2019, **le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 100%** et **le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 99,3%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexions.

La note 15 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 15 premiers points sont obtenus, les 30 points d'inventaire des réseaux peuvent être comptabilisés.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble « plans des réseaux » et « inventaire des réseaux » sont acquis.

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le **28/10/2020**

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

15 points	Plan de réseaux	Exercice 2019
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
30 points	Inventaire des réseaux	
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
0 ou 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	10
1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
75 points	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
0 ou 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10
0 ou 10	Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0
0 ou 10	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0
0 ou 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
0 ou 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
0 ou 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0
0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
120	TOTAL	90

S'agissant du réseau d'interconnexions, les informations portant sur la localisation des branchements et leurs caractéristiques sont sans objet. De plus, l'absence de plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (et donc de sa mise en œuvre) s'explique par un âge moyen récent du patrimoine concerné et par un bon niveau de rendement de réseau.

Pour mémoire, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service P103.2B pour l'année 2018 était de 90 sur un total de 120.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexions.

Désignation	2018	2019
Volume de service (en m ³)	13 500	37 756
Rendement du réseau de distribution en %	96%	96%
Ratio volume exporté sur volume importé en %	96%	95%

En 2019, le réseau d'interconnexions intègre un nouveau linéaire de canalisation présent sur le périmètre du SIAEP de Vannes Ouest et prend en compte la finalisation de la pose des comptages sur le feeder Kerpotence-Loctmaria.

Le volume de service correspond aux lavages de réservoirs et purges réalisées sur les différents tronçons (estimation de 20 456 m³) et aux pertes associées aux analyseurs en ligne : turbidité et chlore (estimation à 14 400 m³).

Un calcul de rendement par tronçon est réalisé ; il a mis en évidence des dérives de comptage sur le tronçon Bois Brun – La Gacilly.



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexions.

Désignation	2018	2019
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	200	211
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ /km/jour	3,6	5,0

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage.

L'indice est ici étudié pour le réseau d'interconnexions.

Désignation	2018	2019
Volume de service (en m ³)	13 500	37 756
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en km)	200	211
Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /km/jour	3,4	4,5

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, aucun linéaire de réseau n'a été renouvelé sur le réseau d'interconnexion à l'exception de quelques déplacements de conduites implantées en domaine privé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable appliqué au réseau d'interconnexions est faible notamment au regard de son **âge moyen de 18 ans**.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le tableau ci-après rappelle l'ensemble des points de prélèvements, déjà présentés plus haut, avec leur indice d'avancement de protection respectif.



Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Ellé-Inam / Ellé	Prélèvement de Kervrehen	PRIZIAC	ESO	80	
	Prélèvement de Tourlaouen (puits et forages)	PLOURAY	ESO	80	Nouvel arrêté DUP en date du 06/12/2018 pour les puits et forages (redéfinition des PPI).
	Prélèvement de Barrégant-Ellé	LE FAOJET	ESU	80	
	Prélèvement de Lindorum	LE FAOJET	ESO	80	
	Prélèvement de la station de Penneven	LANVENEGEN	ESO	80	Mise à niveau des capots des ouvrages en 2018.
CT Ellé-Inam / Gourin	Prélèvement de Conveau	GOURIN	ESO	40	
	Prélèvement de Pont Saint Yves + Barazer + ruisseau de Conveau	GOURIN	ESU	40	Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en janvier 2019. Etudes préalables finalisées sauf l'étude environnementale globale en cours. Dépôt prévu fin 2020.
CT Ellé-Inam / Guiscriff	Prélèvement de la Station de Cadigué	GUISCRIF	ESO	80	
CT Ellé-Inam / Langonnet	Prélèvement de Miné Du (puits Rojot - P5, Braz F5 et forage F7, P1 et P2)	LANGONNET	ESO	80	
CT Ellé-Inam / Roudouallec	Prélèvement de Strakou, Cost Minez, Castel Dour	ROUDOUALLEC	ESO	80/40	80 : Strakou, Cost Minez // 40 : Castel Dour.
CT Scorff amont / Guémené	Prélèvement de Plaisance-Scorff	LOCMALO	ESU	0	Arrêt prévu à terme – fait à ce jour.
	Prélèvement de Kerven	LIGNOL	ESO	80	Arrêté DUP en date du 10/10/2017.
	Prélèvement de Coetven (puits et forage)	PLOERDUT	ESO	100	Captage prioritaire // 100 : puits et 80 : forage. DUP forage le 06/12/2018 et renforcement des PPC pour le puits.
CT Ploermel / Monterrein	Prélèvement de Kermeur Forages n°1 à 3	MONTERREIN-PLOERMEL	ESO	80	
C : Ploërmel Communauté pour partie	Prélèvement de Lambrun (puits et forage)	PAIMPONT (I. ET V.)	ESO	80	
	Prélèvement du forage du Ninian – Casteldeuc	MOHON	ESO	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO.
CT Oust aval / Roc Saint André	Prélèvement de Prassay	VAL D'OUST (LE ROC SAINT-ANDRE)	ESO	80	2020 : Acquisition de 25 ha de terres agricoles dans le PPR en prévision de la mise en services et la protection de 2 forages.

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Ploermel / SIAEP Brocéliande-Ploermel	Prélèvement du Lac au Duc	PLOERMEL	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles SMGBO.
	Prélèvement La Herbinaye	GUILLAC	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO - captage prioritaire.
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-Pontivy	Prélèvement de St Patern - Gully - Pont er Griol	LE SOURN/MALGUENAC	ESO	80	Mise à niveau ESO 2019 -2020.
	Prélèvement de Poulglass	CLEGUEREC/MALGUENAC	ESO	80	Mise à niveau ESO 2019-2020.
	Prélèvement du Déversoir - Blavet	PONTIVY	ESU	80	
CT Blavet amont Pontivy / CC Pontivy-NPC	Prélèvement de Toul Brohet - Keranna	SEGLIEN	ESO	50	Enquête publique en 2019 (du 24/06 au 09/07). Arrêté DUP le 31/03/20.
	Prélèvement de Mangoer - Blavet	CLEGUEREC	ESU	80	
	Prélèvement du Sence	MALGUENAC	ESO	80	Mise à niveau du capot et du puits en 2018. Elagage ou abattage d'arbres situés dans le PPI du puits.
CT Blavet amont Pontivy / Mangoër II	Prélèvement Mangoër II	CLEGUEREC	ESU	80	
B: Pontivy Communauté pour partie, Centre Morbihan Communauté pour partie et de GMVA pour partie	Prélèvement du Guern - Blavet	BAUD	ESU	80	Inspection ARS 2016
	Prélèvement de Rimaison - Blavet	PLUMELIAU	ESU	80	
	Prélèvement de Kerjosse	LA CHAPELLE-NEUVE	ESO	80	2020 : mise à niveau ESO (capots, clôtures, etc).
	Prélèvement d'eau Kerdaniel	SAINT-JEAN-BREVELAY	ESO	40	Captage prioritaire - Etudes en cours de finalisation pour dépôt ARS en 2020. Nouvel avis HAG à solliciter avant fin 2020.
	Prélèvement Pertui Rouge	RADENAC	ESO	80	
	Prélèvement de Saint-Colombier	SAINT-NOLFF	ESO	80	
	Prélèvement de Locmeren des prés puits 1 et 2	GRAND-CHAMP	ESO	80	
	Prélèvement de Kerbotin (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
	Prélèvement de Lihanteu (puits et forage)	SAINT-AVE	ESO	80	
CT Vannes est Rhuy / SIAEP Rhuy	Prélèvement de Cran	TREFFLEAN	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Trégat	THEIX	ESU	80	

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Aff / Guer	Prélèvement du Bézier - Houssa	MONTENEUF	ESO	80	
	Prélèvement F3, F7 et F4 La Lande	BEIGNON	ESO	80	
CT Aff / SIAEP Carentoir	Prélèvement de Siloret	CARENTOIR	ESO	80	
	Prélèvement de Fondemay	CARENTOIR	ESO	100	Captage prioritaire. Programmes d'actions mis en œuvre par le SMGBO.
CT Oust aval / Sérent-Lizio	Prélèvement de Bréman-Brancelin	SERENT	ESO	80	
	Prélèvement de Blogo-Pouho	QUILY	ESO	80	
CT Oust aval / BVO	Prélèvement de Bellée (Ouest et La Claie)	SAINT-CONGARD	ESU	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
	Prélèvement de Blouzereuil	MISSIRIAC	ESO	100	Suivi des pratiques agricoles par le SMGBO
CT Muzillac / Muzillac	Prélèvement de la retenue de Pen-Mur	MUZILLAC	ESU	80	
CT Questembert / SIAEP Questembert	Prélèvement du Logo - Pilaire	QUESTEMBERT	ESO	80	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	Prélèvement Les Moulins	RIEUX	ESO	80	
	Prélèvement Gué Blandin	SAINT-JACUT-LES-PINS	ESO	100	Captage prioritaire – programme d'actions mis en œuvre par le SMGBO.
	Prélèvement de Carrouis	BEGANNE	ESO	100	Captage prioritaire – programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage Eau du Morbihan avec mise en œuvre par la Chambre d'agriculture 56.
CT Blavet océan / SIAEP Hennebont	Prélèvement Pont mouton	PLOUHINEC	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA-Pluvigner	Prélèvement de Kergoudeler (puits et forage)	PLUVIGNER	ESO	80	
CT Auray-Belle Ile / AQTA	Prélèvement de Hoedic forages	HOEDIC	ESO	80	
	Prélèvement de Houat (puits + forages)	ILE-D'HOUAT	ESO	80	
	Prélèvement de la retenue de Tréauray	PLUNERET	ESU	80	Dossier de demande de DUP déposé auprès des services de l'Etat en décembre 2017. Enquête publique du 24/09/18 au 09/10/18. Arrêté DUP le 25/07/2019. Prise d'eau désormais protégée par arrêté DUP-passage à un indice 80

Périmètre	Nom de l'ouvrage	Commune d'implantation	Nature de la ressource	Indice de protection de la ressource	Commentaires
CT Auray-Belle Ile / CCBI	Prélèvement de Bordilla (retenues Bordilla, Antoureau, Borfloc'h + pompages EB : Locqueltas, Bordustard, Port Guen, Port York, Les Grands Sables et Le Colety)	LE PALAIS / SAUZON / LOCMARIA	ESU	80/40	80 : Bordilla, Antoureau, Borfloc'h, Port York, Les Grands Sables, Le Coléty // 40 : Locqueltas, Bordustard, Port Guen. Etude PPC en cours : prise d'eau de secours en cours de régularisation

SMGBO : syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, porteur de contrats de territoire à l'échelle des bassins versants

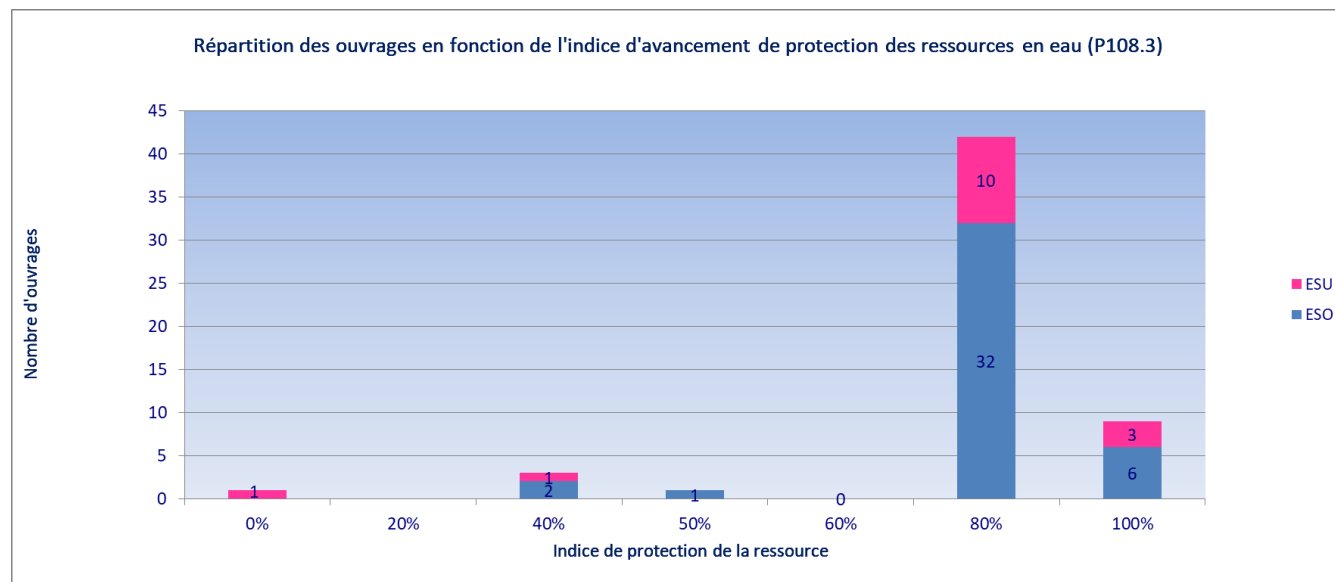
DUP : déclaration d'utilité publique / PPC : périmètre de protection de captage / PPI : périmètre de protection immédiate

ESU : eau de surface ; ESO : eau souterraine

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 81% pour une consolidation à l'échelle du périmètre Eau du Morbihan (non compris les achats d'eau extérieurs). En prenant en compte les achats d'eau extérieurs, l'indice est de 87% pour 2019.

Actualités :

- Procédure PPC en cours pour : Toultreincq à Gourin (eaux souterraines + eaux de surface) et Kerdaniel à Saint Jean Brévelay ;
- Arrêtés de DUP obtenus pour Tréauray à Brec'h (25/07/2019) et Keranna à Séglien (31/03/2020).



Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

En conformité avec les services du Payeur départemental, la fusion des deux budgets a été adoptée au comité syndical du 19 octobre 2018 et appliquée au 1^{er} janvier 2019.

Capacité de désendettement		
Production-Transport	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre (en €)	29 636 250	33 603 872
Epargne brute annuelle (en €)	3 481 961	3 156 662
Durée d'extinction de la dette (en années)	8,51 8 ans et 6 mois	10,64 10 ans et 8 mois

Après une année 2018 particulièrement propice au désendettement, puisqu'aucun prêt n'avait été contracté sur le Budget Production et l'ancien Budget Transport, l'encours de la dette augmente nettement en 2019, en raison d'un prêt de 7 M€ contracté pour assurer une première phase de financement de la construction de l'UP Tréauray II (Sainte-Anne-d'Auray).

Le niveau d'épargne 2019 étant stable par rapport à 2018, la durée d'extinction de la dette s'allonge et s'établit à 10,6 ans.



4 Financement des investissements



4.1. Montants financiers

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28/10/2020

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2019 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CD 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

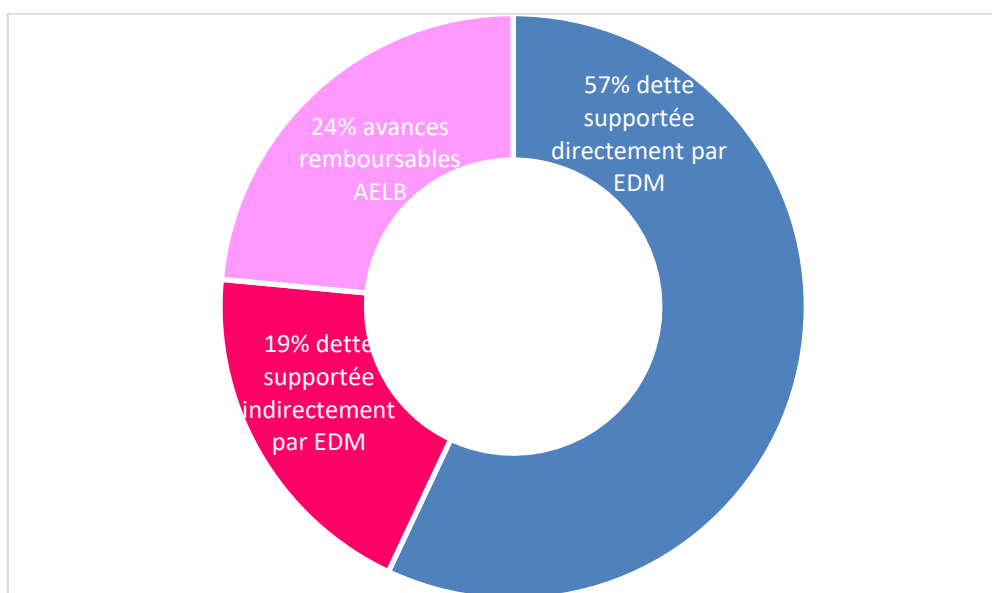
Collège territorial	Intitulé du marché	Montant H.T.	Montant des subventions en HT
ELLE INAM	Travaux de réhabilitation des réservoirs au sol de Kerenor - Gourin	398 554,65 €	0 €
ELLE INAM	Réhabilitation d'une bache de stockage d'eau traitée et travaux de revêtements à la station de production de Lindorum - Le Faouët - Lot 2	72 998,95 €	0 €
OUST AVAL	Renouvellement de la canalisation de refoulement de la station de la Prassay au Val d'Oust - Collège Territorial Oust Aval	41 174,00 €	0 €
PLOERMEL	Diagnostic des forages AEP des Landes de Lambrun à Paimpont (35)	41 800,00 €	0 €
EDM	Etudes préliminaires et avant-projet feeder Baud/Brech	66 600,00 €	0 €
EDM	Etudes préliminaires et avant-projet pour la sécurisation de Rohan	46 305,00 €	0 €

Certaines opérations sont accordées par tranche. Aucune avance remboursable à taux 0% n'a été attribuée par l'AELB. L'état récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée est fourni en annexe 2.

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

Répartition de l'encours de la dette au 31 décembre (en €)		
Production-Transport	2018	2019
Dette supportée directement par EDM	13 597 696	19 154 101
Dette supportée indirectement par EDM	7 354 861	6 547 395
Avances remboursables de l'agence de l'eau Loire-Bretagne	8 683 693	7 902 376
Total	29 636 250	33 603 872



Annuité de la dette (en €)			
Production-Transport		2018	2019
Montants remboursés pendant l'exercice	En capital	2 998 725	3 008 940
	En intérêts	571 258	650 020
	Total	3 569 983	3 658 960

4.3. Amortissements

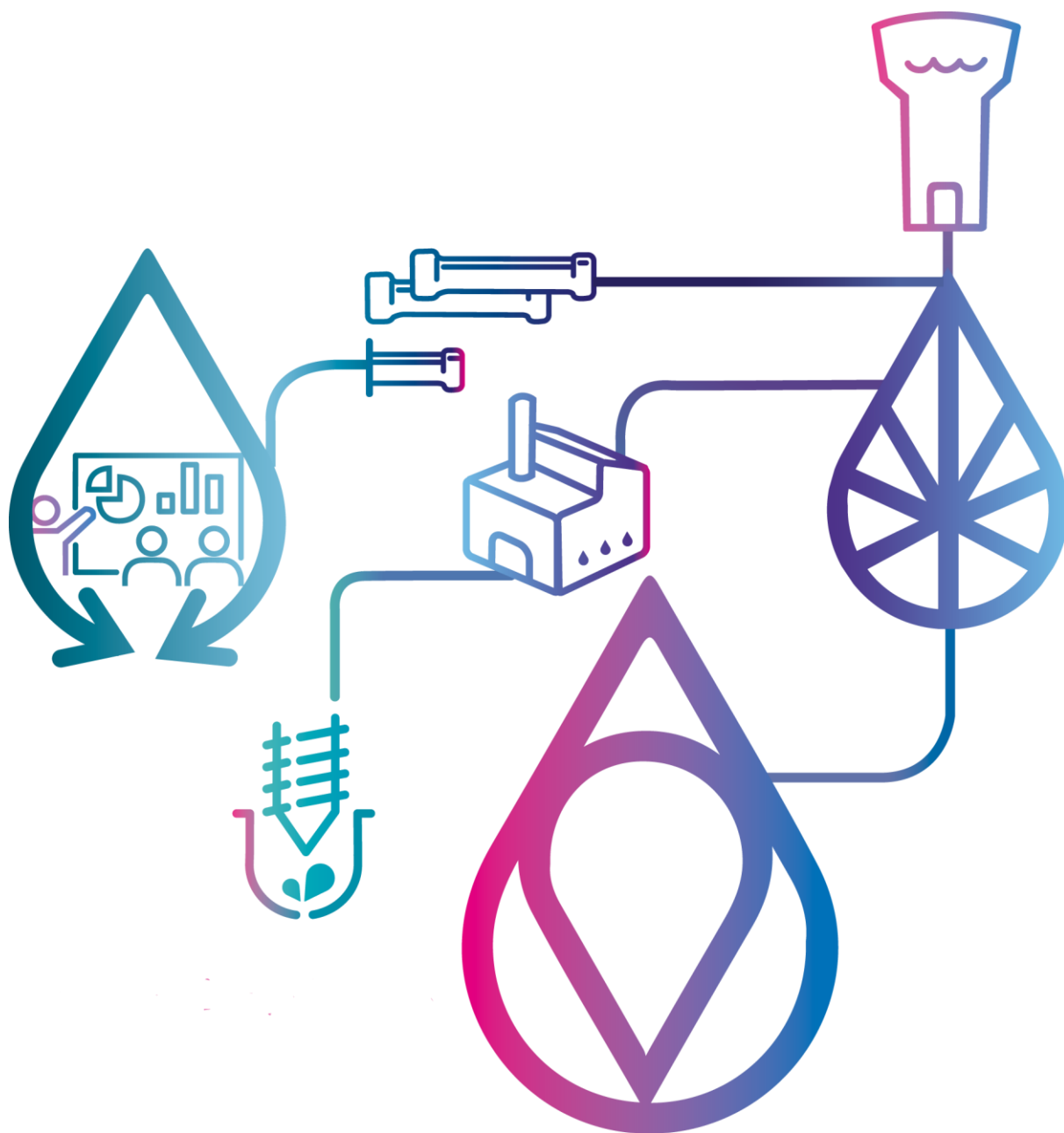
Amortissements (en €)		
Production-Transport	2018	2019
Dotations aux amortissements	4 932 349	4 452 117

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le 28/10/2020
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Lors de la réunion du comité syndical du 1^{er} février 2019, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2019-2023 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. L'extrait relatif aux compétences Production et Transport est joint en annexe 3.



5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020


Affiché le 28/10/2020

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :







- 5 000 € en faveur de l'association Eau Soleil Bretagne pour son programme d'installation d'un système de pompage et d'un réseau d'adduction d'eau potable au village d'Arourou au Maroc.

Cette participation s'inscrit dans le cadre d'intervention de Eau du Morbihan défini par délibération CS_2015_06 du 27 mars 2015.



AROUROU 2019

AROUROU	
<p>Population : 140 habitants Château d'eau : 10 m³ Pompage : GRUNDFOS pompe SQF 2.5-2 8 modules solaires de 90 Wc Hauteur de refoulement : 30 m Distance au château 318 m Distribution : 3700 m de tube PEHD 14 points de puisage individuel Raccordement dispensaire</p>	

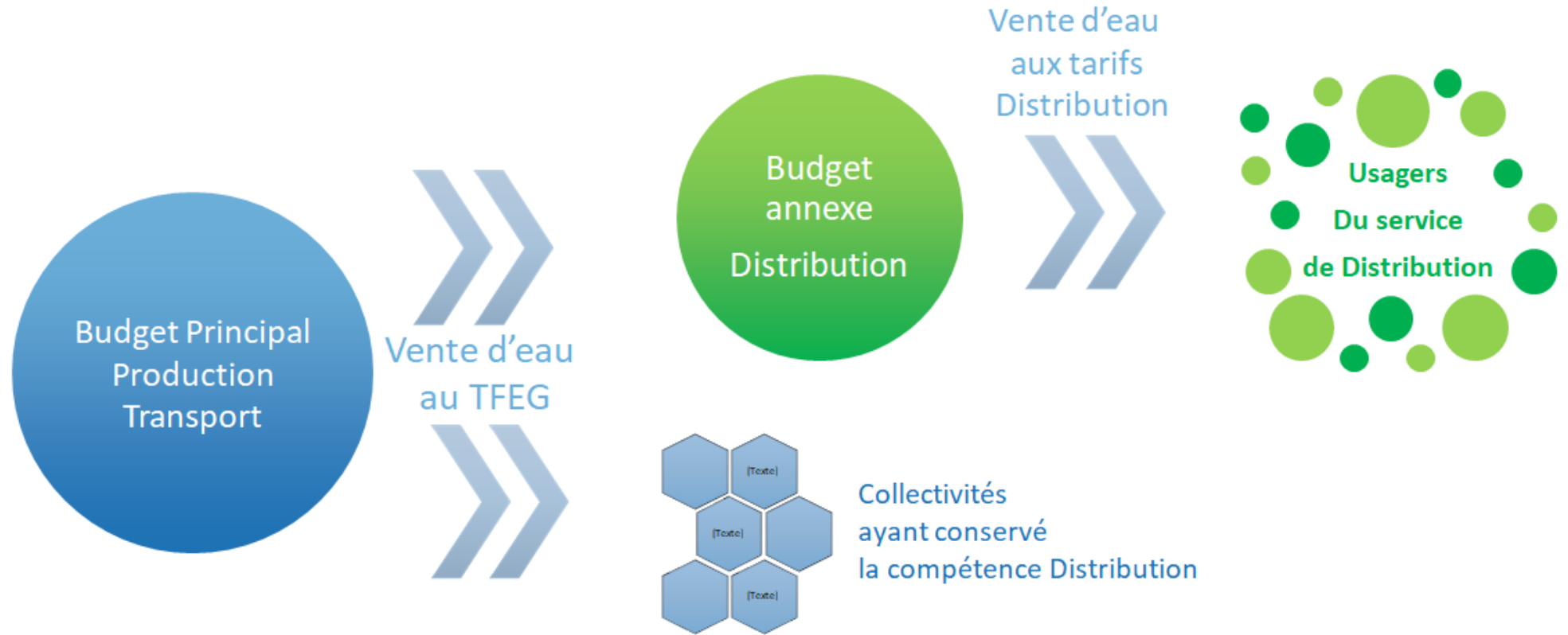
6 Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D102.0	Prix HT au m ³ vendu aux services de distribution	0,61 €HT/m ³	0,62 €HT/m ³
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i>)	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan</i>)	99,3%	99,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexions</i>	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution – <i>réseau d'interconnexions</i>	96%	96%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés – <i>réseau d'interconnexions</i>	3,6 m ³ /km/j	5,0 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau – <i>réseau d'interconnexions</i>	3,4 m ³ /km/j	4,5 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – <i>réseau d'interconnexions</i>	0,11%	0,11%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (<i>consolidé sur tout le territoire Eau du Morbihan y compris achats d'eau extérieurs</i>)	77%	87%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité – <i>Production Transport</i>	8,6 années	10,6 années

ANNEXE 1 – Structure budgétaire

Envoyé en préfecture le 28/10/2020
Reçu en préfecture le 28/10/2020
Affiché le 28/10/2020
ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE



ANNEXE 2 – Liste des marchés Production Transport notifiés en 2019

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28/10/2020

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification (signée par l'entreprise)
ELLE INAM	Travaux de réhabilitation des réservoirs au sol de Kerenor - Gourin	PAV SIMON	398 554,65 €	02/12/2019
ELLE INAM	Réhabilitation d'une bache de stockage d'eau traitée et travaux de revêtements à la station de production de Lindorum - Le Fauët - Lot 2	ETANDEX	72 998,95 €	03/09/2019
OUST AVAL	Renouvellement de la canalisation de refoulement de la station de la Prassay au Val d'Oust - Collège Territorial Oust Aval	STURNO	41 174,00 €	26/02/2019
PLOERMEL	Diagnostic des forages AEP des Landes de Lambrun à Paimpont (35)	LOG HYDRO	41 800,00 €	29/01/2019
EDM	Etudes préliminaires et avant-projet feeder Baud/Brech	SCE	65185+1415/servitude passage	05/04/2019
EDM	Etudes préliminaires et avant-projet pour la sécurisation de Rohan	IRH	46 305,00 €	02/04/2019

ANNEXE 3 – PPI (montants en M€ HT)

	collèges	Opérations	2018 et antérieur	2019		2020	2021	2022	2023	2024 et suivants	total	commentaires
				RAR 2018	BP 2019							
PRODUCTION	Aff	Fandemay					0,07				0,07	Aménagement et réhabilitation du puits
	Auray-Belle Ile	Tréauray	1,80	1,72	5,28	5,60	0,70				15,10	Construction nouvelle unité de production
	Auray-Belle Ile	Sécurisation et ressource belle ile	0,20					0,05	0,31	0,30	0,86	suivi ressources 2021 (étude localisation...) - réaménagement Loqueltas/2023/24
	Auray-Belle Ile	Diagnostic eau brute sur station Houat	0,01				0,30				0,31	Diagnostic hydraulique et canalisations eaux brutes
	Auray-Belle Ile	Kergoudeler								0,20	0,20	raccordement forage de Filerit
	EDM	Liaison Liscuit/Le marais x2									8,50	Pour mémoire - Aménagement carrière + raccordement + doublement "le Marais"
	EDM	Mise à niveau des stations ESO	0,30	0,30	0,09	0,25	0,25	0,14			1,33	Programme global hiérarchisé de remise à niveau du patrimoine des stations d'eau souterraine
	EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête	1,10	0,29	0,38	0,42					2,19	Programme global hiérarchisé de remise à niveau des réservoirs Production
	EDM	Mise à niveau des réservoirs de tête -T2						0,25	0,25	1,50	2,00	Tranche 2 - Programme global hiérarchisé de remise à niveau des réservoirs Production
	EDM	lagune décantation station ESO	0,53	0,03							0,56	Programme pluriannuel de création de lagunes
	EDM	Démolition de stations à l'arrêt	0,40	0,18	0,11						0,69	Programme pluriannuel démolition stations à l'arrêt
	EDM	Démolition de stations à l'arrêt -T2						0,00	0,00	0,40	0,40	Tranche 2 - Programme démolition des stations à l'arrêt
	EDM	Déplacement/renou canalisation	0,06		0,15	0,15	0,10	0,10	0,10		0,66	Enveloppe pour faire face aux projets d'aménagement + refolement gué blandin 2019
	Ellé Inam	Barrégant	2,08	0,11							2,19	Travaux refonte UP
	Ellé Inam	Toultreincq	0,10	0,15	0,01		1,20	1,10	0,60		3,16	Refonte UP, sécurisation et diversification de la ressource
	Ellé Inam	Tourlaouen				0,02	0,33				0,35	extension capacité à 60 m3/h
	Ellé Inam	Minez Du			0,02	0,01	0,40	0,15			0,58	Modernisation globale
	Muzillac	Pen Mur					0,00	0,05	0,20	0,30	0,55	Diagnostic et étude préliminaire pour chiffrage pour travaux 2023
	Oust aval	Prassay					0,41	0,35			0,76	Mise à niveau UP
	Questembert	Le Logo				0,01	0,10				0,11	travaux sur filière 2021
Scorff amont	Bot Coët	2,23	0,27							2,50	Construction nouvelle unité de production en substitution de l'UP de la Plaisance	
St Jacut	Carrouis					0,05		0,20		0,25	Etude préliminaire de raccordement du forage de 25 m3/h et adaptation de la filière	
Vannes Est Rhuys	Cran				0,02	0,30		0,02	1,80	2,14	raccordement forage de Lostihuel sur UP 2021 (procédures)-moe Kenvitré 2023 - travaux à suivre	
SOUS-TOTAL UNITES DE PRODUCTION / STOCKAGE / CANALISATION				9,09		6,48	4,21	2,19	1,68		23,65	total sur la durée du PPI 2019-2023
BARRAGES	Auray-Belle Ile	Barrage Borfloc'h		0,02				0,03		0,60	0,65	réhausse pour augmentation du stock
	Ploermel	Barrage du Lac au Duc	0,07		0,10	1,50	0,25				1,92	sécurisation = participation des co-propriétaires et cc + déplacement conduite
	Vannes est Rhuys	Barrage de Trégat	0,47	0,01						1,00	1,48	Drainage + injection (souspression élevée)- étanchéité membrane après 2023
	Vannes ouest	Barrage de Pont Sal	0,51	0,01							0,52	Effacement du barrage et arasement de l'usine
	SOUS-TOTAL BARRAGES				0,14		1,50	0,25	0,03	0,00		1,92
RESSOURCES PPC	EDM	Recherches en eau	0,85	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25		2,35	recherche en eau et études sur ressource
	EDM	PPC	0,39	0,04	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30		1,93	procédure + indemnisation + acquisition foncière
	SOUS-TOTAL RESSOURCES				0,84		0,55	0,55	0,55	0,55		3,04
TOTAL PRODUCTION				10,07		8,53	5,01	2,77	2,23	0,00	28,61	total sur la durée du PPI 2019-2023
TRANSPORT	Aff	liaison MAXENT (35) Fosse Noire	0,00		0,10	0,08				2,15	2,33	projet conjoint avec Ouest 35-calendrier fonction du Syndicat Ouet 35
	Auray-Belle Ile	RE Kerguero + AQTA 450/500	1,26		1,80						3,06	Augmentation capacité de stockage + sécurisation feeder sur Brech
	Blavet Amont-pontiv	sécurisation ROHAN			0,05					5,00	5,05	calendrier à caler sur celui de Pontivy CC
	Blavet-Evel	dévoisement conduite Locminé	0,01		0,00						0,01	dévoisement feeder en lien avec projet de la ZA de Keranna
	EDM	Feeder Baud - Brech			0,05	0,05	0,60	2,00	2,00	9,00	13,70	étude préliminaire (tracé, contraintes ...) et 1ère tranche
	SOUS-TOTAL TRANSPORT				2,00		0,13	0,60	2,00	2,00		6,73
TOTAL PRODUCTION-TRANSPORT				12,07		8,66	5,61	4,77	4,23	0,00	35,34	total sur la durée du PPI 2019-2023



Établissement public de l'État

NOTE D'INFORMATION

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



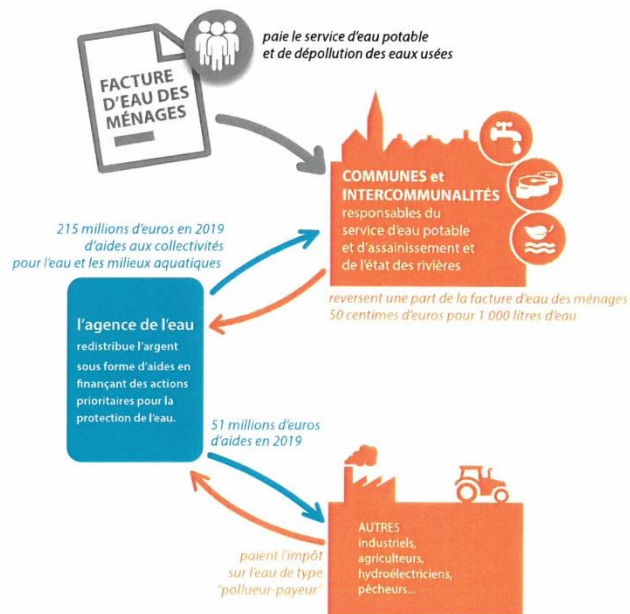
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



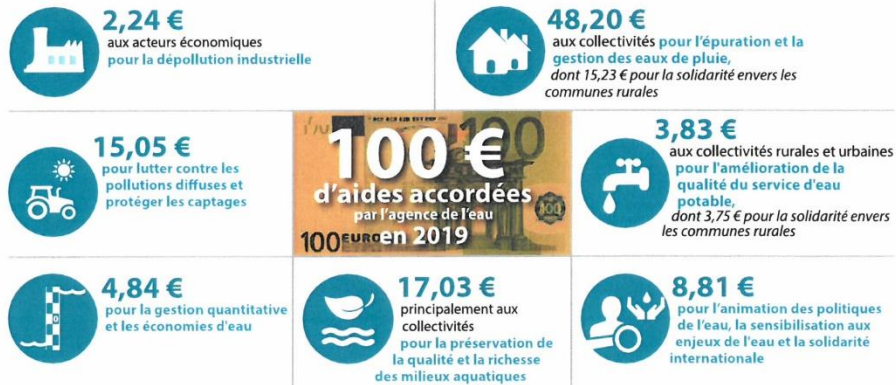
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11^e programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

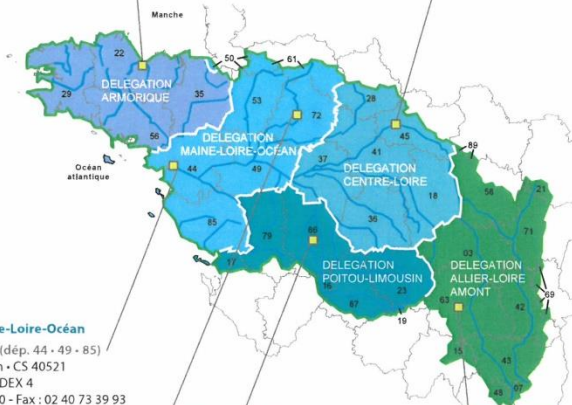
→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
Truc Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Realisation : AELB-DIC • mars 2020
Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™
 Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - Isobphoto & Jean-Louis Albert • application : AERMAC

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le **28/10/2020**

ID : 056-255601072-20201028-CS_2020_062-DE



service public d'eau potable

27 rue de Luscanen • CS 72011 • 56 001 Vannes cedex
02 97 47 91 39 • contact@eaudumorbihan.fr
www.eaudumorbihan.fr